



SÉNÉGAL

Juin 2016

DEUXIÈME REVUE AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE D'ÉVALUATION—RAPPORT DES SERVICES DU FMI, COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET POUR LE SÉNÉGAL

Dans le cadre de la deuxième revue au titre de l'instrument de soutien à la politique économique et demande de modification d'un critère d'évaluation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 25 mai 2016. Le rapport a été préparé à la suite des entretiens qui ont pris fin le 14 mars 2016 avec les autorités sénégalaises sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 10 mai 2016.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Sénégal.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités sénégalaises au FMI*
Mémoire de Politiques Economiques et Financières
Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante
International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



INTERNATIONAL MONETARY FUND



Communiqué de presse n° 16/247
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
26 mai 2016

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue du programme du Sénégal appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE)

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la deuxième revue des résultats économiques obtenus par le Sénégal dans le cadre d'un programme appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE)¹.

L'accord au titre de l'ISPE en faveur du Sénégal a été approuvé le 24 juin 2015 (voir le [communiqué de presse 15/297](#)).

Au terme des délibérations du Conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« L'Instrument de soutien à la politique économique a impulsé de solides résultats macroéconomiques, la croissance étant ainsi passée de 4,3 % en 2014 à 6,5 % en 2015 et 2016. L'inflation reste faible et le maintien de l'objectif de déficit budgétaire de 2016 de 4,2 % du PIB aidera à observer le critère de convergence de 3 % de l'UEMOA un an avant l'échéance de 2019.

« Les autorités reconnaissent que pour atteindre des taux de croissance de 7 à 8 % sur la période de 20 ans du Plan Sénégal émergent, il faudra agir résolument afin de réduire le favoritisme et la recherche de rentes de manière à créer des débouchés économiques pour les petites et moyennes entreprises (PME) et l'investissement direct étranger (IDE). Elles ont ainsi mis un terme à la concession de droits de trafic de Sénégal Airlines, fermé cinq agences qui n'avaient pas d'existence formelle, pris des mesures pour améliorer le climat des affaires, encouragé le développement agricole et réformé le système des bourses universitaires. La suppression des subventions énergétiques dans le budget de 2016 devrait devenir la norme avec l'accélération des réformes destinées à doper la production d'électricité et à en réduire

¹ L'ISPE est un instrument du FMI conçu pour les pays qui n'ont pas nécessairement besoin des concours financiers du FMI, ou ne souhaitent pas y faire appel, mais cherchent à recevoir du FMI ses conseils, son suivi et son aval. L'ISPE aide les pays à élaborer des programmes économiques efficaces qui, une fois approuvés par le Conseil d'administration du FMI, constituent un signal à l'endroit des bailleurs de fonds, des banques multilatérales de développement et des marchés, leur indiquant que le FMI appuie les politiques du pays membre (voir <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/psi.htm>).

les coûts. Ces réformes traduisent une amélioration de la gouvernance économique et agissent de manière positive sur les finances publiques.

« Les autorités procèdent en outre à un redéploiement des dépenses publiques en faveur de l'investissement dans le capital humain et dans les infrastructures publiques, en redoublant d'efforts pour comprimer les dépenses fiscales et en renforçant l'efficacité des dépenses publiques, y compris par la maîtrise des subventions et de la masse salariale.

« Les autorités ont entrepris d'établir une zone économique spéciale afin de promouvoir une bonne gouvernance propice à l'épanouissement des PME et de l'IDE. Elles sont en train d'étudier la structure de gouvernance appropriée pour assurer le cadre réglementaire dont les entreprises ont besoin ainsi qu'un régime fiscal facile à respecter, assorti de taux d'imposition raisonnables et de dépenses fiscales limitées et fondées sur des règles précises.

« Des risques continuent cependant de peser sur le rééquilibrage budgétaire prévu, auxquels s'ajoutent des risques extérieurs liés à la faible croissance des pays partenaires, à la volatilité persistante des cours du pétrole et aux retombées éventuelles des chocs régionaux. Le renforcement prévu des ancrages budgétaires et l'expansion de l'enveloppe de réserve de précaution ont pour effet d'atténuer ces risques. »



SÉNÉGAL

10 mai 2016

DEUXIÈME REVUE AU TITRE DE L'INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE ET DEMANDE DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE D'ÉVALUATION

QUESTIONS PRINCIPALES

Le Sénégal a enregistré de solides résultats macroéconomiques en 2015 mais le maintien de cette dynamique nécessite une mise en œuvre résolue des réformes, pour créer un environnement favorable aux PME et à l'IDE et leur permettre des activités de production compétitives à l'échelle internationale. Le taux de croissance économique de 6,5 pour cent est le plus élevé depuis 12 ans et devrait, d'après les projections, atteindre 6,6 pour cent en 2016. L'inflation devrait se maintenir dans la fourchette de 1–2 pour cent à moyen terme. L'amélioration des exportations et la baisse des cours du pétrole ont contribué à résorber d'1,3 point de pourcentage le déficit des transactions courantes qui se situe à 7,6 pour cent du PIB et devrait encore s'améliorer en 2016.

Les résultats enregistrés à fin décembre dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants. Tous les critères d'évaluation quantitatifs à fin décembre 2015 ont été respectés, mais l'objectif indicatif à fin décembre relatif à la part du montant des marchés publics conclus par entente directe n'a pas été atteint. La mise en œuvre des réformes structurelles a été lente : plusieurs repères structurels, en particulier ceux destinés à l'amélioration de la gouvernance économique, n'étaient pas appliqués à fin décembre 2015.

Les entretiens ont été axés sur les politiques économiques et les réformes structurelles nécessaires pour accompagner la croissance. Les autorités se sont engagées à prendre des mesures correctives pour accélérer les réformes structurelles et améliorer la gouvernance économique. Elles ont réaffirmé leur volonté de respecter l'objectif de déficit budgétaire pour 2016. Pour cela, il faut un renforcement continu des finances publiques, en mobilisant davantage de recettes et en réorientant les dépenses publiques vers les investissements en capital humain et en infrastructures sociales. Les autorités ont reconnu que la croissance tirée par le secteur public est en train d'atteindre ses limites. Pour maintenir la dynamique de croissance et atteindre les objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE), il convient de mettre résolument en œuvre les réformes. Il faut en particulier prendre des mesures pour remédier au clientélisme et à la recherche de rentes, et pour ouvrir la sphère économique aux PME et à l'IDE, de façon à donner les mêmes chances économiques à tous.

Les services du FMI appuient la demande des autorités d'achever la deuxième revue au titre de l'ISPE.

Approuvé par
Roger Nord (AFR) et
Peter Allum (SPR)

Les entretiens se sont déroulés à Dakar, du 1^{er} au 14 mars 2016. L'équipe des services du FMI était composée de MM Ali Mansoor (chef de mission), Salifou Issoufou, Sébastien Walker (tous du Département Afrique), Andrea Presbitero (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), et João Jalles (Département des finances publiques). M. Boileau Loko, représentant résident, et M. Saidou Ba, économiste local, ont participé aux entretiens. La mission a bénéficié de l'assistance de Mme Bintou Wane, assistante administrative locale. D'autres personnes ont apporté leur concours, notamment Mmes Yanmin Ye et Sandrine Ourigou. L'équipe a rencontré le Président de la République, M. Sall, le Premier Ministre, M. Dionne, le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, M. Ba, le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, M. Niane, le Ministre de l'Agriculture et de l'équipement rural, M. Seck, le Ministre de la Fonction publique, M. Seck, le Ministre chargé du PSE, M. Tall, le Directeur national de la Banque centrale, M. Camara, ainsi que d'autres hauts responsables et des représentants des partenaires techniques et financiers.

TABLES DES MATIERES

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	4
ENTRETIENS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	8
A. Politiques budgétaire et d'endettement	9
B. Politiques du secteur financier	13
C. Réformes structurelles	13
D. Questions relatives au programme	16
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	17
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	17
ENCADRÉS	
1. Révisions des comptes nationaux	5
2. Passer de la consommation publique à l'investissement privé	10
3. Les hauts et les bas de la croissance au Sénégal	14
4. Incitations fiscales pour attirer l'investissement: études de cas	15
GRAPHIQUES	
1. Évolution récente: indicateurs de haute fréquence	19
2. Évolution récente	20
3. Projections du court au moyen terme	21

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21 _____	22
2. Balance des paiements, 2014–21 (en milliards de FCFA) _____	23
3. Balance des paiements, 2014–21 (en pourcentage du PIB) _____	24
4. Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001, 2014–21 (milliards FCFA) _____	25
5. Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001, 2014–21 (en pour cent du PIB) _____	26
6. Situation monétaire, 2013–17 _____	27
7. Indicateurs de solidité financière, 2008–15 _____	28
8. Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2015–16 (MSFP 2014) _____	29
9. Repères structurels pour 2015 et 2016 _____	30

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	30
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières _____	33
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	45

ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES

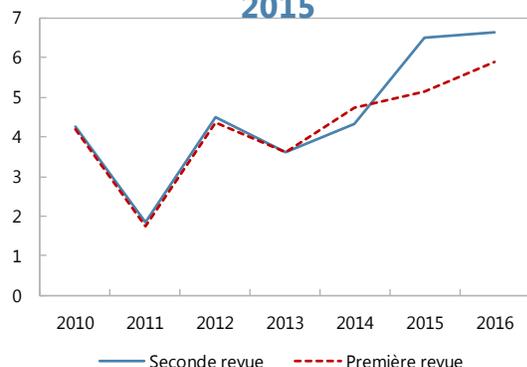
- 1. Les propositions de réformes constitutionnelles présentées par les autorités ont été approuvées à 63 pour cent des voix, lors d'un référendum organisé le 20 mars 2016.** Les modifications proposées sont notamment une réduction du mandat présidentiel de sept à cinq ans, une limite d'âge pour les candidats à la Présidence (entre 35 et 75 ans), et l'interdiction pour les candidats de détenir une double citoyenneté. Toutefois, suite à une décision connexe prise par la Cour Constitutionnelle, ces modifications s'appliqueront au prochain mandat. Cela signifie que les prochaines élections présidentielles se tiendront en 2019 et donne aux autorités le temps d'accélérer les réformes.
- 2. À 6,5 pour cent en 2015, la croissance a été forte et devrait, d'après les projections, se maintenir à un niveau similaire cette année.** Cette progression par rapport au taux de 4,3 pour cent en 2014 s'explique par le démarrage des projets liés au Plan Sénégal Emergent (PSE), par les résultats solides de l'agriculture dus aux bonnes conditions météorologiques et à la hausse de la productivité du secteur, et par un regain de dynamisme du secteur secondaire, dans les domaines du raffinage, des industries chimiques, des cimenteries, de l'énergie et des travaux publics. À condition que des mesures résolues soient prises pour remédier à la recherche de rentes et pour accélérer les réformes destinées à stimuler les PME et l'IDE, les perspectives d'une augmentation de la croissance sont très bonnes. C'est dans cette optique que les projections tablent sur une croissance réelle de 6,6 pour cent en 2016, et aux alentours de 7 pour cent à moyen terme, à mesure que les réformes entreprises dans le cadre du PSE commenceront à porter leurs fruits.
- 3. L'inflation reste faible.** Sous l'effet de la baisse des prix pétroliers et alimentaires, l'inflation est faible, à 0,4 pour cent en glissement annuel à fin décembre 2015, et à 0,1 pour cent en moyenne sur l'année en 2015¹. Elle devrait rester faible à moyen terme.

¹ Le déflateur du PIB est révisé à 0,0 pour cent en 2015 et à 1,7 pour cent en 2016 (par rapport à 0,2 et 1,8 pour cent, respectivement).

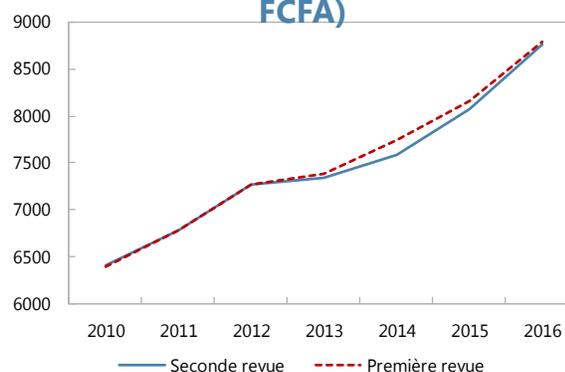
Encadré 1. Sénégal: Révisions des comptes nationaux

L'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) a révisé les estimations de PIB pour la période 2010-2014, dans le cadre de sa procédure annuelle de révision. Le principal changement concerne 2014. La croissance de la valeur ajoutée a été révisée à 4,3 pour cent (en baisse par rapport à 4,7), essentiellement sous l'effet des révisions à la baisse de la production agricole. La modification du déflateur pour 2014 a été révisée à -1,0 pour cent (par rapport à 0,1 pour cent). Ces changements impliquent une base plus faible pour le PIB de 2015-16, puisque le PIB réel et le PIB nominal de 2014 sont plus faibles que dans les estimations précédentes, et les estimations des déflateurs pour 2015-16 sont également plus basses.

Croissance du PIB réel, 2010-2015



PIB nominal (en milliards de FCFA)



4. L'objectif de déficit budgétaire 2015 a été respecté, à 389 milliards de FCFA (4,8 pour cent du PIB révisé), et celui de 2016 est maintenu à 372 milliards de FCFA (4,2 pour cent du PIB), comme prévu au programme dans le cadre de l'ISPE. En 2015, les recettes ont dépassé les projections de 0,7 points de pourcentage du PIB, dont 70 pour cent étaient des recettes fiscales². La politique relative à la masse salariale a enregistré un certain succès, puisque la masse salariale s'est située, comme dans les projections, à 526 milliards de FCFA en 2015³. Dans la loi de finances de 2016, il est prévu de transférer les coûts de personnel de certaines institutions (le CESE, Conseil économique, social et environnemental, et l'Assemblée Nationale) au compte des dépenses

² La hausse des recettes fiscales s'explique essentiellement par un recouvrement plus élevé que prévu de l'impôt sur les sociétés, du au renforcement de l'activité économique en 2015 (en particulier dans les secteurs des travaux publics et du commerce de détail). Les 30 pour cent restants proviennent de recettes non fiscales plus élevées que prévues, sous l'effet des augmentations du recouvrement des arriérés, des concessions publiques, des dividendes de la SONATEL et de la BCEAO, et des ventes de biens publics.

³ Les autorités ont gelé les compléments de salaires à leur niveau de 2014, renforcé le contrôle des heures supplémentaires, plafonné à 4.000 le nombre d'enseignants intégrés dans la fonction publique, compte tenu de la marge budgétaire disponible, et gelé les recrutements dans les domaines non prioritaires. Toutefois, même si ces mesures ont réussi à contenir la masse salariale à 526 milliards de FCFA, elles n'ont pas été suffisantes pour résoudre structurellement les problèmes de maîtrise de la masse salariale : dans un certain nombre de cas, elles ont différé certains effets, en particulier l'impact financier des accords conclus entre les autorités et les syndicats d'enseignants en matière d'intégration dans la solde de l'État, et le rattrapage salarial.

courantes. La masse salariale a été révisée à 573 milliards de FCFA, pour une hausse d'environ 34 milliards de FCFA en termes absolus et de 6,4 pour cent en termes proportionnels⁴.

5. Le déficit du compte des transactions courantes s'est résorbé à 7,6 pour cent du PIB en 2015 (contre 8,9 pour cent en 2014) sous l'effet de la baisse des prix du pétrole et de la hausse des volumes d'exportations⁵. Les projections tablent sur un recul de 30 pour cent des prix du pétrole en 2016 par rapport à l'an dernier. Le compte des transactions courantes devrait en conséquence, d'après les projections, continuer de s'améliorer jusqu'à 6 pour cent du PIB en 2016. Les envois de fonds des travailleurs se sont chiffrés en 2015 à 11,9 pour cent du PIB et devraient, d'après les projections, régresser à moyen terme pour s'établir à 10 pour cent du PIB d'ici 2020. L'investissement direct étranger est resté faible par rapport à d'autres pays en développement mais il a augmenté, d'après les estimations, pour passer de 2 pour cent du PIB en 2014 à 2,4 pour cent du PIB en 2015, en raison en partie des investissements chinois et d'une injection de capitaux par Indorama dans le secteur des phosphates⁶.

6. La dette publique a augmenté mais reste sur une trajectoire de viabilité. En 2015, la dette publique a dépassé les projections initiales pour atteindre 56,8 pour cent du PIB, en raison de la révision à la baisse du PIB et d'une augmentation nominale à la fois de la dette extérieure et de la dette intérieure⁷. En 2016, la dette publique devrait, d'après les estimations, augmenter à 57,3 pour cent du PIB. Par la suite, une tendance à la baisse du ratio dette-PIB devrait s'observer à moyen terme, pour atteindre 50 pour cent en 2021. Sur la base du cadre actuel, les résultats actualisés de l'AVD ne montrent globalement aucun changement, confirmant que le risque de surendettement du Sénégal est faible⁸.

7. Le secteur financier reste solide et la restructuration des créances improductives a enregistré des progrès. Toutes les composantes de la monnaie au sens large ont augmenté plus vite que prévu, en raison notamment de la mise en place de trois nouvelles banques en 2015, et du

⁴ La masse salariale a été initialement fixée dans la loi de finances de 2016 à 556 milliards de FCFA (y compris l'Assemblée Nationale et le Conseil économique, social et environnemental) et à 538 milliards de FCFA (hormis l'Assemblée Nationale et le Conseil économique, social et environnemental).

⁵ Les volumes d'exportations ont augmenté de 16,6 pour cent en 2015, contre 6,9 pour cent en 2014, grâce à la forte dynamique des secteurs de l'arachide, des phosphates, et du ciment. Les volumes d'importations ont aussi nettement progressé (+13 pour cent), en raison surtout de l'augmentation des importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires, et d'un grand nombre de produits alimentaires. À cet égard, les importations de riz n'ont pas progressé et devraient, d'après les projections, régulièrement diminuer les années suivantes, à mesure que le pays passera de plus en plus à la production intérieure.

⁶ L'IDE dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne se situe en moyenne à 4 pour cent du PIB.

⁷ Plus précisément, les autorités ont renégocié un prêt commercial de 150 millions d'euros contracté en 2014 sur une échéance d'un an, pour l'allonger à cinq ans, avec en outre une période de grâce de deux ans, à un taux de 5,1 pour cent, plus l'Euribor.

⁸ Les ratios de la dette et du service de la dette suivent des tendances semblables à celles présentées dans la précédente AVD, avec un recul de la dette à terme, et des ratios du service de la dette montrant deux pics au moment des remboursements des euro-obligations. Les ratios de la dette s'aggravent dans le scénario historique, en raison des écarts importants entre la projection du ratio compte courant-PIB et les ratios historiques.

dynamisme de l'activité économique plus fort que prévu; cette évolution devrait se poursuivre grâce à la croissance économique soutenue⁹. La restructuration des créances improductives a enregistré des progrès, puisque ces créances ont diminué et sont passées de 23 pour cent (du total des créances) à fin juin 2015, à 18,8 pour cent du total à fin décembre 2015.

8. L'évaluation faite en 2013 de la BCEAO, Banque centrale régionale de l'UEMOA, a constaté le maintien d'un fort contexte de contrôle. Toutes les recommandations issues de cette évaluation ont été mises en œuvre. Il s'agissait notamment de renforcer les mécanismes d'audit externe, en désignant un cabinet international expérimenté en matière de normes internationales d'audit (ISA) pour réaliser les audits des exercices budgétaires 2015-17, de compléter les capacités du comité d'audit par un savoir-faire extérieur pour superviser les procédures de contrôle et de communication d'informations financières, et d'adopter les normes IFRS à compter de l'exercice budgétaire 2015.

9. Les résultats enregistrés dans le cadre du programme appuyé par l'ISPE restent globalement satisfaisants. Même si quatre objectifs indicatifs n'ont pas été atteints à fin septembre, tous les critères d'évaluation à fin décembre ont été respectés, de même que tous les objectifs indicatifs à cette date ont été atteints, sauf un. Les objectifs indicatifs manqués de peu à fin septembre concernaient les recettes fiscales, les instances de paiement, et les emprunts nets. Celui relatif à la part du montant des marchés publics conclus par entente directe a aussi été manqué à la fois en septembre et en décembre. Cela s'explique par le recours à des offres spontanées pour accélérer le programme d'électrification rurale. Le PSE prévoit l'électrification de 60 pour cent des ménages ruraux d'ici 2017 (contre environ 25 pour cent en 2012). Toutefois, le temps nécessaire à la préparation des appels d'offres et d'autres retards compromettent l'atteinte de cet objectif. Les autorités ont jugé que les risques de prix plus élevés et de qualité plus limitée inhérents aux offres spontanées, valaient la peine d'être pris, compte tenu des considérables bienfaits socio-économiques que représente l'équipement en électricité des zones rurales. Les services du FMI ont souligné l'importance de la transparence dans les appels d'offres, et les autorités, en réaffirmant leur volonté de donner la préférence aux appels d'offres transparents, continuent de suivre/respecter cet objectif indicatif à terme. Les réformes structurelles ont progressé plus lentement que prévu. Sur les dix repères structurels de 2015, six ont été respectés; parmi les quatre non satisfaits à fin décembre 2015, l'un a été respecté avec retard et les trois autres devraient l'être entre fin mai et fin octobre 2016. Deux repères relatifs à la réforme politiquement difficile des agences publiques ont été ou sont mis en œuvre avec retard : cinq agences dépourvues d'existence officielle ont été éliminées à fin avril 2016, et des contrats de performance ont été signés par le Ministère des finances avec cinq agences et trois établissements publics. Des contrats de performance devraient être signés avec trois autres agences d'ici fin mai 2016. Un autre repère a été presque respecté mais avec retard en avril 2016 : il s'agit du recouvrement à fin décembre de 47 pour cent des impôts impayés de 2014

⁹ La progression des avoirs extérieurs nets (AEN) en 2015 (14,4 pour cent) a été plus rapide que prévue du fait de la croissance rapide des crédits accordés par les banques commerciales à d'autres parties de la sous-région. Le crédit intérieur s'est également développé plus vite que prévu en 2015 (11,2 pour cent) sous l'effet de la forte croissance du crédit net à l'État et malgré un développement plus lent que prévu du crédit à l'économie.

(contre un objectif de 50 pour cent). Cet objectif n'a pas été atteint en raison des difficultés techniques à isoler les impôts impayés de 2014 des autres impôts impayés, et il devrait l'être d'ici la fin de juin 2016. Le dernier repère non respecté concerne l'ancrage de la dette qui a été inclus dans la loi de finances de 2016, mais sans précision sur les mesures correctives à prendre en cas de dérapage de la dette. Il s'agit d'une omission par inadvertance qui sera corrigée dans la prochaine loi de finances rectificative, en octobre 2016. Le repère structurel relatif à l'élaboration d'une stratégie de gestion des portefeuilles d'investissements de l'État et des entreprises publiques pour fin mars 2016, est reporté à fin septembre 2016, pour donner le temps de dégager un consensus.

10. Les perspectives économiques restent favorables mais des risques baissiers persistent.

Dans son édition de mars 2016, le classement de Moody's considérait le Sénégal comme le seul pays d'Afrique subsaharienne à présenter des perspectives positives. En outre, le Sénégal a l'un des écarts de taux souverains le plus bas d'Afrique subsaharienne. Toutefois, des risques baissiers persistent. Les principaux risques sont notamment la lenteur de la mise en œuvre des réformes pour enrayer le clientélisme et la recherche de rentes, le maintien d'une consommation publique improductive, l'incapacité à améliorer l'efficacité des dépenses, ainsi que les menaces qui pèsent de plus en plus sur la sécurité régionale. Les bons résultats enregistrés par le secteur agricole risquent aussi de s'inverser, si la pluviométrie est inférieure à la moyenne, et si la réforme foncière ne parvient pas à progresser résolument pour instaurer les droits de propriété indispensables à la protection des investissements en cours destinés à accroître la productivité. Le programme prévoit une hausse des dépenses de sécurité, et les autres risques sont atténués par la présence d'un volant de précaution dans le budget. Les risques extérieurs sont notamment un durcissement de la situation mondiale en 2016–17. Un moindre appétit pour le risque chez les investisseurs risque de réduire le financement extérieur disponible et les entrées de capitaux. Toutefois, compte tenu des possibilités limitées d'investissement dans la région, une telle baisse de l'appétit pour le risque aurait vraisemblablement une incidence sur le coût mais pas sur la disponibilité du financement sur le marché régional des obligations souveraines. Les risques baissiers pourraient entraîner une croissance économique moins favorable que celle supposée dans le scénario de référence.

ENTRETIENS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

11. Les entretiens ont été axés sur les politiques économiques et les réformes structurelles nécessaires pour accompagner la croissance et sur l'assainissement continu des finances publiques pour respecter les critères de convergence au niveau régional. Pour maintenir la dynamique de croissance, assurer qu'elle soit mieux partagée par tous, et renforcer la résilience de l'économie aux chocs internes ainsi qu'à ceux inhérents à la conjoncture internationale et au contexte d'insécurité sous-régionale, les services du FMI ont analysé avec les autorités la nécessité de prendre des mesures décisives dans les domaines suivants : a) amélioration du climat des affaires pour faire entrer les PME et l'IDE dans la sphère économique (MPEF, §12), b) renforcement de la gestion des finances publiques et de la gouvernance, et c) restauration des marges de manœuvre budgétaires de l'État.

A. Politiques budgétaire et d'endettement

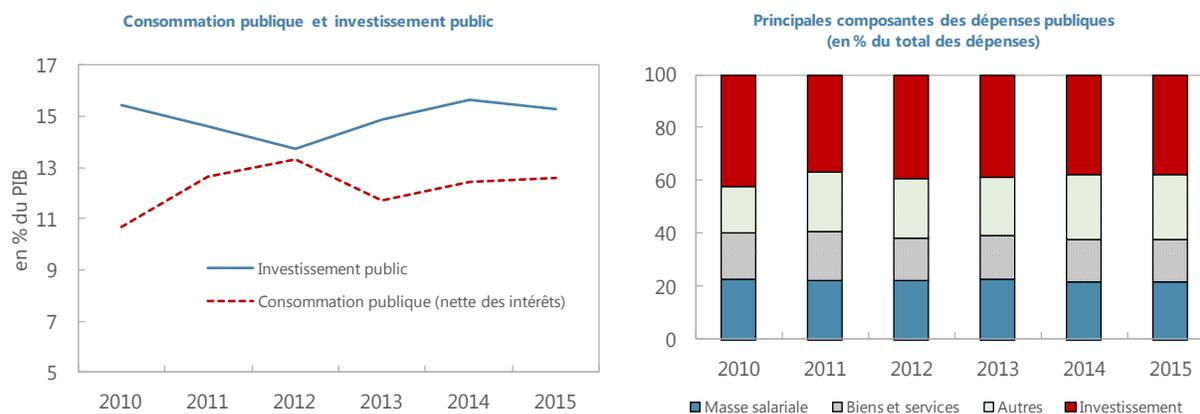
12. Les autorités sont déterminées à respecter le déficit budgétaire en 2016 de 372 milliards de FCFA (4,2 pour cent du PIB), tel que défini dans le programme appuyé par l'ISPE (MPEF, §13). La consommation de l'État devrait régresser, d'après les projections, pour passer de 18,6 pour cent du PIB en 2015, à 17,2 pour cent en 2016, ce qui permettra d'augmenter les investissements en capital humain et en infrastructures. Les dépenses en biens et services devraient rester à 4,3 pour cent du PIB, tandis que la masse salariale sera supérieure de 0,2 points de pourcentage aux projections initiales (à 6,5 pour cent du PIB), mais devrait diminuer par la suite.¹⁰ Du côté des recettes, des recettes fiscales issues essentiellement de la TVA sur les produits pétroliers, devraient ajouter 0,7 points de pourcentage du PIB. Pour atteindre les objectifs d'assainissement budgétaire de 2016 et des années suivantes, les autorités doivent continuer d'améliorer la mobilisation des recettes, tout en rééquilibrant leurs dépenses, de façon à atteindre les objectifs du PSE qui consistent à diminuer la consommation de l'État pour créer un volant budgétaire pour les investissements publics en capital humain et en infrastructures. Les services du FMI estiment que le train actuel de mesures permettra au Sénégal de respecter d'ici 2018, soit un an en avance, le critère de convergence de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'ouest relatif au déficit budgétaire, fixé à 3 pour cent du PIB. Pour cela, il faudra réduire en permanence les subventions et maîtriser la croissance de la masse salariale en poursuivant les politiques déjà commencées (Encadré 2).

¹⁰ Cette hausse s'explique aux trois quarts par la régularisation des arriérés en cours liés aux prestations et autres indemnités, et pour le quart restant, par la transformation automatique des agents contractuels en agents de la fonction publique et par de nouvelles embauches dans les secteurs de la sécurité et de la défense.

Encadré 2. Sénégal: passer de la consommation publique à l'investissement privé

L'investissement privé dans des activités compétitives à l'échelle internationale est fondamental pour accompagner une forte croissance tout au long du PSE jusqu'à l'horizon 2035. Comme le montre l'encadré 3, le Sénégal (et une quarantaine d'autres pays en développement) ont constaté que le recours au secteur public pour appuyer la croissance à long terme a atteint ses limites. En même temps, pour attirer l'investissement privé dans le but de soutenir la croissance à long terme, il est indispensable de doper les investissements en capital humain et en infrastructures publiques, notamment en infrastructures énergétiques, autoroutières, portuaires, aéroportuaires, d'adduction d'eau et d'eaux usées.

Pour dégager la marge de manœuvre nécessaire à une telle hausse de l'investissement public, le PSE préconise que l'État diminue sa consommation et augmente ses investissements, de façon à accroître le stock à la fois de capital physique (infrastructures) et humain (éducation, santé et protection sociale pour démarginaliser les plus vulnérables). Malgré des mesures prises en ce sens, l'investissement public (en pourcentage du PIB) a chuté en 2015, après trois années au cours desquelles il avait augmenté plus vite que la consommation de l'État¹¹. En outre, en 2014 et 2015, moins de 50 pour cent de la hausse des dépenses totales de l'État provenait de l'augmentation de l'investissement public. Cela semble indiquer que l'État doit faire davantage pour rationaliser sa consommation, si l'objectif du PSE doit être atteint. Parallèlement, des mesures doivent être prises pour améliorer la qualité générale de l'investissement public, qui est relativement médiocre au Sénégal. Cela signifie qu'il faut investir bien davantage pour gérer le cycle total des projets et assurer la bonne préparation de tous les projets d'investissement.



13. La mobilisation des recettes continuera d'être améliorée en 2016 et au-delà (MPEF §14-16). La maîtrise de l'assiette fiscale sera renforcée et la mobilisation générale des recettes sera intensifiée. Les autorités vont instaurer des procédures de recouvrement forcé des arriérés, tout en mettant en place des services chargés de la gestion des dossiers à l'intérieur de chaque service de recouvrement. Ces mesures devraient permettre de recouvrer ou de régler au moins 50 pour cent

¹¹ L'investissement public inclut l'acquisition d'actifs non financiers, les salaires et traitements du personnel de terrain dans les domaines de l'éducation et de la santé (*titre 2*) et les transferts de capitaux aux agences publiques (*titre 4*).

des dossiers de rappels d'impayés de chaque fin d'exercice. D'autres mesures seront prises en 2017 pour rationaliser les dépenses fiscales (voir Encadré 4). Conformément au rapport de 2013 sur les dépenses fiscales et aux conclusions du groupe de travail créé à cet égard, un plan d'action sera adopté par les autorités avant la fin du mois d'août 2016. En outre, la mise en place du numéro unique d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) et la poursuite d'une étroite coopération avec la *Direction Générale des Impôts et Domaines* (DGID) ainsi qu'avec la *Direction Générale des Douanes* (DGD), contribueront à élargir l'assiette fiscale en améliorant le contrôle et le suivi des importations et des dédouanements de produits potentiellement sources de recettes.

14. La rationalisation des dépenses devrait se poursuivre en 2016 et au-delà (MPEF, §17-18). Les autorités entendent améliorer la gestion des subventions selon les recommandations du groupe de travail qui doit présenter son rapport d'ici le mois de septembre de cette année. Entre temps, des mesures sont déjà prises pour limiter les subventions aux établissements d'enseignement supérieur. À compter de cette année, les crédits non encore engagés seront répartis en fonction des postes définis dans la classification fonctionnelle et dans le système intégré de gestion des finances publiques. En 2017, cette répartition par fonctions deviendra obligatoire, et tout octroi de subvention fera l'objet d'une approbation préalable par les organismes de contrôle technique et financier. Pour contenir la masse salariale, les autorités sont déterminées à imposer les contraintes budgétaires à toutes les embauches dans tous les secteurs, et à assurer que tous les agents actuellement contractuels dans les secteurs de l'éducation, la santé, et la formation professionnelle, soient intégrés à la solde d'ici 2017.

15. L'enveloppe budgétaire de précaution a été institutionnalisée en 2015 pour apporter une souplesse budgétaire. L'enveloppe pour 2015, fixée à 0,6 pour cent du PIB (soit 52 milliards de FCFA), a été comptabilisée dans la partie investissements de la loi de finances initiale. À fin 2015, 33 pour cent de l'enveloppe (soit 17 milliards de FCFA) avait été mobilisé pour financer les investissements prioritaires ayant atteint suffisamment de maturité (notamment le réseau ferroviaire régional à grande vitesse de Dakar à l'aéroport international Blaise Diagne, la route des Niayes, l'offre de logements sociaux, les zones touristiques intégrées, le tramway et le parc d'activités industrielles et commerciales). Dans la loi de finances de 2016, cette enveloppe est étendue aux opérations courantes : 18,7 milliards de FCFA (0,2 pour cent du PIB) pour les opérations courantes, et 44,4 milliards (0,5 pour cent du PIB) pour l'investissement.

16. L'efficacité de l'investissement, notamment dans le cadre des PPP, continuera d'être renforcée (MPEF, §19-22). Les autorités vont élaborer des critères rigoureux pour la sélection et la hiérarchisation des projets. Toutes les propositions de projets seront enregistrées dans un dossier de futurs projets et seront soumises à une étude rigoureuse de faisabilité, avant d'être incluses dans le budget. Les autorités vont également réaliser des analyses ex-ante de tous les projets financés dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), et le Ministère des Finances, de l'Économie et du Plan (MFEF) définira les modalités de financement des PPP pour assurer que les risques soient convenablement pris en compte.

17. La mise en place du Compte unique du Trésor (CUT) se poursuit en vue d'être achevée d'ici la fin de l'année 2017 (MPEF, §26). L'élargissement du CUT de première génération à tous les

comptes bancaires au sein du réseau des services comptables des établissements et organismes publics est achevé, en avance sur la date d'achèvement prévue de juin 2016. Le CUT de deuxième génération sera déployé et deviendra opérationnel à compter de juin 2016, et les critères d'évaluation des comptes devant être «rapatriés» seront définis. Le CUT sera totalement finalisé en décembre 2017.

18. La gestion des finances publiques doit continuer d'être renforcée. Les autorités entendent intensifier leur contrôle des agences publiques (MPEF, §25). La création de toute nouvelle agence sera précédée d'une étude d'impact, conformément aux règles et réglementations en vigueur. En outre, les autorités prévoient de signer des contrats de performance avec trois autres agences publiques d'ici la fin du mois de mai 2016.

19. La stratégie de financement du Sénégal est compatible avec la viabilité de la dette. Les autorités continueront de recourir à des prêts non concessionnels pour financer les projets d'investissements, en particulier en infrastructures de transport, énergie, eau et assainissement (MPEF, §23). Elles se sont assurées l'accès à un financement concessionnel extérieur équivalent à environ 6 pour cent du PIB (dons inclus). En outre, elles explorent la possibilité d'un financement non concessionnel de l'ordre de 1 milliard d'euros pour 2016, de la part de la Banque Africaine de développement (BAD) et de la Banque mondiale. Même si les autorités préfèrent solliciter ces crédits non concessionnels auprès de bailleurs multilatéraux, elles se tourneront, si ces crédits ne peuvent pas être mobilisés suffisamment rapidement, vers les marchés financiers régionaux et internationaux pour compenser. Il ne devrait pas être difficile de mobiliser des fonds compte tenu de l'importance de la liquidité sur le marché régional et du fort intérêt suscité par la dette sénégalaise sur les marchés internationaux.

20. La capacité de gestion de la dette doit continuer d'être renforcée pour contribuer à garantir la viabilité de la dette. Pour améliorer la capacité de gestion de la dette, les autorités : i) vont continuer d'élaborer une stratégie d'endettement à moyen terme, qui sera annexée à la loi de finances, ii) pour la prochaine loi de finances, annonceront le ratio d'endettement de l'administration centrale qui sera jugé viable sur cinq ans, en prenant l'engagement qu'en cas de dépassement des seuils, des mesures correctives (sur quatre ans) seront prises dans le budget de l'exercice suivant (repère structurel, octobre 2016); et iii) mettront en place une base de données et un mécanisme de suivi de l'ensemble de la dette intérieure et extérieure contractée par les entreprises publiques et de toutes les garanties constituées par les autorités sur cet endettement (MPEF, §24). Le Comité national de la dette publique (CNDP) sera également étoffé et élargi pour porter sur d'autres entités gouvernementales.

21. L'orientation des politiques budgétaire et d'endettement des autorités pour 2016 et au-delà permettra d'assurer l'amélioration de la mobilisation des recettes, la rationalisation des dépenses, et la viabilité de la dette.

B. Politiques du secteur financier

22. Le secteur financier reste globalement solide, et les entretiens ont été axés sur les moyens de le diversifier, moyennant une stratégie d'accès aux services financiers et la récente création d'un bureau d'information sur le crédit (BIC) (MPEF, §31-32). La Banque centrale régionale (BCEAO) élabore actuellement une stratégie d'amélioration de l'accès aux services financiers visant à densifier ce secteur. Un bureau privé d'information sur le crédit, accrédité par la BCEAO, du nom de Creditinfo VoLo, est opérationnel depuis le 1^{er} février 2015. Les banques et les établissements de micro-finance doivent participer au BIC, et les clients sont actuellement tenus de signer un formulaire de consentement pour que leurs informations soient transmises au BIC.

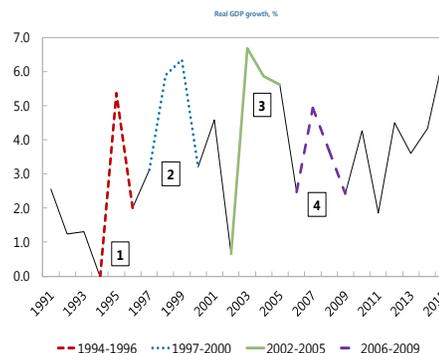
23. Pour renforcer la stabilité du secteur financier, un Comité national de stabilité financière a été créé (MPEF, §35). En 2015, ce comité a axé son travail sur la qualité des portefeuilles détenus par les banques et par les *systèmes financiers décentralisés* (SFD). Pour l'année 2016, il se penchera notamment sur les problèmes liés au risque de concentration et au développement de la monnaie électronique.

C. Réformes structurelles

24. Pour maintenir ce niveau de croissance tout au long du PSE jusqu'à l'horizon 2035, il conviendra de mettre résolument en œuvre les réformes structurelles destinées à ouvrir la sphère économique aux PME et à l'IDE. Dans le passé, le Sénégal a vu sa croissance augmenter pendant un petit nombre d'années pour atteindre parfois le taux de 6,5 pour cent enregistré en 2015. Toutefois, cette croissance s'est inversée en l'absence des fortes réformes nécessaires pour stimuler les PME et l'IDE (encadré 3).

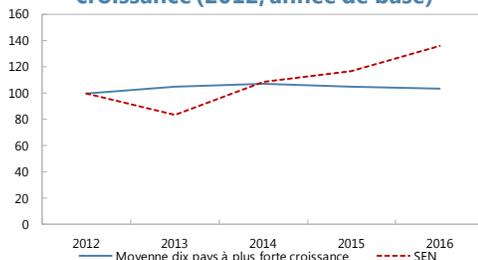
Encadré 3. Sénégal: les hauts et les bas de la croissance au Sénégal

Ces 25 dernières années, le Sénégal a enregistré une croissance du PIB réel non seulement faible, de 3,7 pour cent en moyenne (0,7 pour cent par habitant), mais également instable. Entre 1994 et 2014, la croissance a atteint ou dépassé 5 pour cent à quatre reprises (comme le montre le graphique), mais a chuté dans l'année ou les trois années suivantes en deçà de la moyenne. Ce retournement de la croissance a été le plus spectaculaire de 2001 à 2002, lorsque le taux de 4,6 pour cent s'est effondré à 0,7 pour cent, soit une chute de 3,9 points de pourcentage. Ces hauts et ces bas démontrent les limites d'une stratégie de croissance impulsée par l'investissement du secteur public, si elle ne s'accompagne pas de réformes destinées à remédier au clientélisme et à la recherche de rentes et à ouvrir l'espace économique sur un pied d'égalité pour tous aux PME et à l'IDE¹².

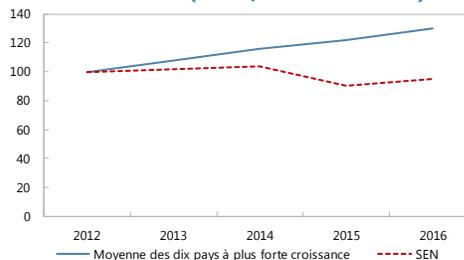


Pour atteindre les objectifs de croissance à long terme du PSE, il faudra aller au-delà d'une croissance entraînée par l'investissement public. Le taux de croissance réelle de 6,5 pour cent enregistré en 2015 a dépassé les projections et placé le Sénégal parmi les pays d'Afrique subsaharienne connaissant la croissance la plus rapide. Toutefois, si l'on compare le Sénégal aux dix pays non exportateurs de produits de base qui ont la croissance la plus rapide, on constate que malgré l'accélération du PIB réel, le PIB par habitant au Sénégal a régressé. Cela impose de mettre résolument en œuvre les réformes, pour atteindre l'objectif du PSE d'une croissance forte, soutenue, et partagée par tous.

Croissance du PIB réel: Sénégal et moyenne des dix pays à plus forte croissance (2012, année de base)



PIB par habitant: Sénégal et moyenne des dix pays à plus forte croissance (2012, année de base)



25. Malgré leur lenteur, de nets progrès ont été enregistrés en matière de réformes structurelles (MPEF, §6-7).

Cinq groupes de travail ont été mis en place pour analyser attentivement les problématiques suivantes : i) entreprises en difficultés, ii) subventions de l'État aux entreprises, iii) intégration de taxes parafiscales dans le budget, iv) dépenses fiscales, et v) mise en place d'un réseau comptable autonome au sein de la DGID. En outre, pour améliorer la transparence et rationaliser les dépenses, ont été signés un décret portant fixation d'un plafond de rémunération pour le personnel des agences publiques (à l'exception des directeurs généraux et des membres des organes de gouvernance), et un décret portant fermeture de cinq agences dépourvues de personnel et n'existant que «sur le papier»¹³. Ces 5 agences sont l'Agence nationale de la Haute autorité du

¹² Une quarantaine d'autres pays en développement ont eu la même expérience, comme le montre le document de la série des Questions générales sur le Sénégal : rapport pays du FMI N° 15/15 de janvier 2015.

¹³ Le décret fixant des plafonds de rémunération a été annulé en raison de problèmes de mise en application. Dès que ces problèmes seront résolus, un nouveau décret fixant des plafonds de rémunération dans les agences d'État entrera en vigueur.

Désert, l'Agence nationale des Nouveaux Ports du Sénégal, l'Agence nationale de l'Energie solaire, l'Agence de Financement et de Promotion Economique des Jeunes, et l'Agence nationale des Grands Projets hospitaliers. Les autorités entendent également accélérer le processus de privatisation de la SUNEOR, entreprise leader du secteur de l'arachide. Entretemps, la date limite pour l'élaboration d'une stratégie de gestion des portefeuilles d'investissement de l'État et des entreprises publiques, a été repoussée de mars à septembre 2016, pour se donner le temps de parvenir à un consensus.

Encadré 4. Sénégal: incitations fiscales pour attirer l'investissement : études de cas

L'efficacité des incitations fiscales varie d'un pays à l'autre et d'un secteur à l'autre. Dans un grand nombre de pays, notamment d'Afrique subsaharienne, les incitations fiscales ont entraîné peu ou aucun nouvel investissement. L'instauration par exemple, de nouveaux codes des investissements dans des pays de la zone Franc CFA, en particulier au Sénégal et dans les pays de la Communauté économique des états de l'Afrique centrale entre 1994 et 2006, qui proposaient des incitations fiscales plus généreuses, n'ont eu aucun effet démontrable sur l'IDE (*Van Parys et James, 2010*).

Dans d'autres pays, en revanche, les incitations fiscales semblent avoir joué un rôle important pour attirer de nouveaux investissements et promouvoir la croissance économique, lorsqu'elles se sont inscrites dans le cadre d'une stratégie globale visant à créer un environnement favorable aux PME et à l'IDE et à leur permettre de produire pour l'exportation. Comme l'indique le document du Conseil d'administration du FMI d'octobre 2015 sur les incitations fiscales, l'efficacité relative de ces incitations semble varier selon qu'elles ciblent des secteurs exportateurs et la mobilité des capitaux. La Corée et Singapour, par exemple, sont des pays où les incitations fiscales axées sur l'exportation semblent avoir encouragé une industrialisation rapide (*Tanzi et Shome, 1992*). Un certain nombre de données montrent aussi qu'une simplification du régime fiscal, pour faciliter le civisme fiscal, est peut-être plus importante que de généreuses exonérations fiscales. En Égypte, une nouvelle loi relative à l'impôt sur le revenu, adoptée en 2005, a progressivement éliminé les exonérations fiscales tout en garantissant les droits acquis aux bénéficiaires existants. Entre 2005 et 2006, l'IDE en Égypte a doublé (*Keen et Mansour, 2010*). En 2006, Maurice a normalisé la fiscalité de sa zone franche et éliminé toutes les dispositions relatives aux crédits d'impôts et aux exonérations fiscales, tout en simplifiant le régime et en soumettant l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des personnes physiques à un seul et même taux de 15 pour cent. Dans le cadre d'un ensemble de mesures destinées à faciliter l'activité commerciale, notamment l'encouragement au paiement des impôts en ligne, l'IDE a dépassé dans les quelques années qui ont suivi l'IDE reçu au cours des quarante années précédentes depuis l'indépendance. De même, la Chine a essentiellement soumis ses zones économiques spéciales à un taux d'imposition de 15 pour cent, sans que cela ne décourage les investissements ni les exportations. En revanche, les exonérations fiscales de 50 ans offertes par le Sénégal n'ont eu aucun impact visible sur l'IDE. Il est clair que les incitations ont de l'importance, mais il semble que par rapport à de généreuses exonérations fiscales, un régime fiscal simple à respecter et à des taux raisonnables constitue une meilleure incitation, lorsqu'il s'inscrit dans un cadre réglementaire qui assure une ouverture de la sphère économique.

26. S'agissant de la compagnie aérienne Senegal Airlines, les autorités ont annulé les droits de vol de cette compagnie en difficultés et récupéré ses droits de trafic aérien. Il s'agit de la première étape avant sa liquidation. La compagnie étant détenue en grande partie par le secteur privé, cela ne devrait pas avoir d'incidence sur le budget en 2016 ni au-delà. Les autorités recherchent des partenaires stratégiques pour assurer le bon fonctionnement et la rentabilité de la

nouvelle compagnie aérienne qui sera créée. La création d'une telle compagnie n'impliquerait pas d'important décaissement budgétaire en 2016 ni au-delà¹⁴.

27. Les autorités ont réaffirmé leur volonté de poursuivre les réformes de la SENELEC (société nationale d'électricité) (MPEF, §29-30). Le coût de ces réformes est estimé à 2,4 pour cent du PIB entre 2016 et 2018. Le programme de réformes a été présenté aux partenaires techniques et financiers, en particulier à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement, en novembre 2015 pour solliciter un appui technique et financier. La Banque mondiale envisage de mettre un spécialiste de la planification de la production à la disposition de la SENELEC, afin de déterminer la meilleure option de développement du parc de production. Ce secteur poursuit son développement, avec une capacité supplémentaire de 250 MW qui devrait entrer en service en 2016¹⁵.

28. La promotion du secteur privé pour accompagner l'émergence du Sénégal se poursuit (MPEF, §36-37). À cet égard, les autorités entendent i) créer un espace économique au sein d'une Zone économique spéciale (ZES) en cours de développement, en collaboration avec les autorités de Maurice. Cette ZES sera régie par des dispositions favorables aux entreprises, notamment un régime fiscal assorti d'un taux d'imposition modéré et de dépenses fiscales minimales, ii) prendre de nouvelles mesures pour rationaliser les procédures administratives, et iii) examiner la possibilité de créer un fonds de gestion du risque du prix dans le secteur cotonnier. En outre, les travaux vont se poursuivre pour mettre en œuvre le *Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité*, (PREAC).

D. Questions relatives au programme

29. Les critères d'évaluation quantitatifs de 2016 restent globalement inchangés par rapport aux prévisions initiales du programme, et des accords ont été conclus avec les autorités sur de nouveaux repères structurels. Des propositions sont faites sur les critères d'évaluation et les objectifs indicatifs à fin décembre 2016. Les services du FMI appuient la demande des autorités de réajuster l'objectif de déficit de mi-année à fin juin 2016, ainsi que l'objectif indicatif de recettes fiscales à fin juin 2016, en fonction de l'évolution à fin mars 2016¹⁶. L'objectif de déficit

¹⁴ Il existe des risques que la nouvelle compagnie aérienne ait besoin de subventions onéreuses, comme en a eu besoin la compagnie Senegal Airlines aujourd'hui disparue, si aucun partenaire stratégique n'est trouvé rapidement pour assumer ces risques. Les services du FMI ont exhorté les autorités à lancer le plus rapidement possible un processus transparent pour trouver le meilleur partenaire et pour limiter en conséquence l'injection de capital dans toute nouvelle compagnie aérienne. Toute dépense en faveur de cette compagnie restera dans les limites du déficit budgétaire fixé. Par conséquent, si ces risques se concrétisaient, cela entraînerait un écart par rapport aux objectifs de réorientation des dépenses du PSE, mais n'aurait pas de conséquence macrobudgétaire grave.

¹⁵ Il s'agit notamment de : la centrale duale fioul de Taïba Ndiaye pour 105 MW, la centrale duale fioul de Cap des Biches pour 85 MW, la centrale solaire de Bokhole pour 20 MW, et l'importation d'énergie à partir de la Mauritanie pour une puissance supplémentaire de 40 MW.

¹⁶ Il s'agit en partie de tenir compte de la hausse des dépenses dues à la régularisation du stock d'arriérés liés aux prestations et autres indemnités, à la transformation du statut de contractuel à agent de l'État, et aux nouvelles embauches dans les domaines de la sécurité et de la défense.

de l'année reste inchangé. Les services du FMI appuient également la demande des autorités de reporter de juin à septembre 2016 la date limite du repère structurel relatif à la mise en place d'une plateforme décrivant le cycle de vie des projets, de façon à avoir davantage de temps pour obtenir l'adhésion des ministères dépensiers. Deux nouveaux repères structurels sont proposés, qui ont trait à la création d'une structure chargée du recouvrement des impôts impayés (repère structurel à fin septembre 2016), et à l'adoption d'un plan d'action pour réduire les dépenses fiscales (repère structurel à fin septembre 2016). S'agissant de l'ancrage de la dette, l'annonce d'un ratio d'endettement pour la loi de finances n'a pas été respectée, et les services du FMI proposent de reprogrammer cette annonce à octobre 2016¹⁷. De même, les services du FMI appuient la demande des autorités de reporter à septembre 2016 (et non pas mars 2016) l'élaboration d'une stratégie de gestion des portefeuilles d'investissements de l'État et des entreprises publiques, car cela donnera du temps pour dégager un consensus.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

30. Pour continuer d'accompagner la mise en œuvre des réformes, les priorités et les objectifs d'une assistance technique ont été analysés. Les priorités des autorités en matière d'assistance technique sont notamment l'amélioration de la gestion des projets, l'amélioration de la gestion des risques budgétaires dans le cadre des PPP, la finalisation de la mise en place du compte unique du Trésor, le renforcement de l'administration fiscale, la modification de la référence pour l'établissement des comptes nationaux, et l'adoption de la NSDD. Des recommandations du FMI et d'autres pays sur les meilleures façons de mettre en place ces améliorations en tenant compte des considérations d'économie politique qui prévalent actuellement, seraient les bienvenues.

31. La mise en œuvre des réformes continue d'être accompagnée par l'apprentissage par les pairs. Un séminaire d'une journée, présidé par le Premier Ministre et rassemblant les principaux ministres en charge des domaines de réformes présentés dans le «livre sur l'émergence», a contribué à créer un consensus sur les réformes¹⁸.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

32. Le Sénégal continue d'enregistrer des résultats macroéconomiques solides et de progresser vers les objectifs du PSE. À partir de 4,3 pour cent en 2014, la croissance a augmenté pour se situer à un taux robuste de 6,5 pour cent en 2015, et devrait se maintenir à peu près au même taux cette année, compte tenu des projets lancés dans le cadre du PSE, du dynamisme de

¹⁷ L'engagement de prendre des mesures correctives (sur quatre ans) dans le cas où les seuils sont dépassés, serait pris dans le cadre de la loi de finances de l'exercice suivant.

¹⁸ Ce livre a été rédigé début janvier 2016 dans le cadre d'un atelier d'une semaine (appelé «book sprint»). Cet atelier a rassemblé des auteurs et des experts du Sénégal, du FMI, de la Banque mondiale, et de pays pairs tels que Maurice, le Maroc, et les Seychelles. Il décrit comment des pays à faible revenu, tels que le Sénégal, peuvent devenir des pays émergents à revenu intermédiaire. L'atelier a été organisé par l'équipe Sénégal du FMI, en collaboration avec les autorités sénégalaises et la Banque mondiale, et avec le soutien financier de l'Union Européenne (UE) et du gouvernement du Sénégal.

l'agriculture, et du regain de vigueur du secteur secondaire. Pour soutenir cette dynamique positive de croissance sur une période de 20 ans, il conviendra de mettre résolument en œuvre les réformes, de façon à remédier au clientélisme et à la recherche de rentes pour ouvrir la sphère économique aux PME et à l'IDE, de façon à donner les mêmes chances économiques à tous. À cet égard, les services du FMI saluent les premières mesures prises pour éliminer les agences publiques superflues et pour mettre en place des contrats de performance avec les organismes qui doivent être maintenus, dans le but d'améliorer leurs résultats. De même, les services du FMI estiment que les taux de croissance de 7 à 8 pour cent sur une période de 20 ans prévus dans le cadre du PSE, sont réalisables si les PME et l'IDE obtiennent l'accès à un espace économique dominé par la bonne gouvernance. La collaboration avec le gouvernement de Maurice sur la gestion conjointe d'une zone spéciale pourrait fournir cet espace. Cela permettrait de créer le cadre réglementaire favorable aux entreprises qui est nécessaire, ainsi qu'un régime d'imposition raisonnable, facile à respecter, avec des dépenses fiscales basées sur des règles. L'inflation reste faible et les déficits budgétaires se résorbent et devraient atteindre le critère de convergence de l'UEMOA de 3 pour cent du PIB, un an en avance sur la date obligatoire de 2019.

33. Les services du FMI saluent l'engagement pris par les autorités de maintenir l'objectif de déficit budgétaire de 2016 conforme au programme. Des mesures en matière de dépenses fiscales seront importantes pour sauvegarder les recettes et pour ouvrir l'économie, de façon à atteindre les objectifs élevés de croissance du PSE. Les mesures envisagées pour augmenter les recettes et maîtriser les dépenses devront être renforcées pour pouvoir respecter l'objectif de déficit de 4,2 pour cent du PIB en 2016. L'élimination des subventions énergétiques dans la loi de finances de 2016 doit devenir la norme à l'avenir, et les mesures de réorientation des dépenses publiques vers l'investissement en capital humain et en infrastructures publiques, telles qu'elles sont inscrites dans le PSE, sont tout à fait bénéfiques.

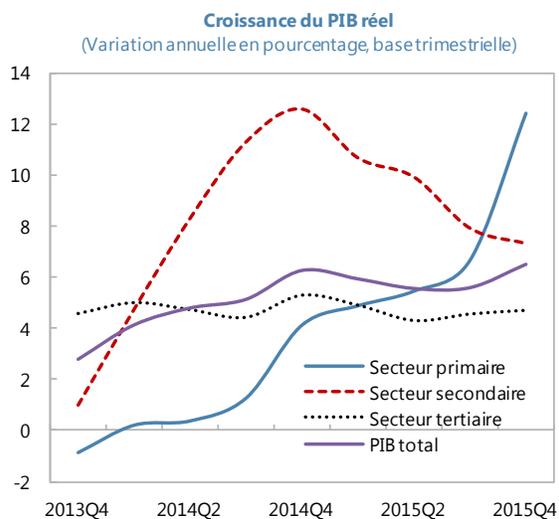
34. Les décisions des autorités d'annuler les droits de vol de la compagnie aérienne Sénégal Airlines et de récupérer ses droits de trafic aérien, ainsi que de fermer 5 agences publiques, sont tout à fait louables. Ces décisions auront un impact positif sur les finances publiques et renforceront la crédibilité des autorités en matière de gouvernance économique.

35. Il est essentiel de continuer de remédier au clientélisme et à la recherche de rentes, de réformer les agences publiques, le secteur énergétique et les entreprises en difficultés. La réussite du programme d'assainissement budgétaire et l'atteinte des objectifs de croissance du PSE dépendront en partie de la transparence et de la responsabilité dont feront preuve les agences de l'État et les autres entreprises publiques dans leur fonctionnement. Elles seront aussi fonction de la façon dont le secteur de l'énergie améliorera son efficacité et sa viabilité pour se mettre pleinement au service de la promotion de la croissance des PME et de l'IDE.

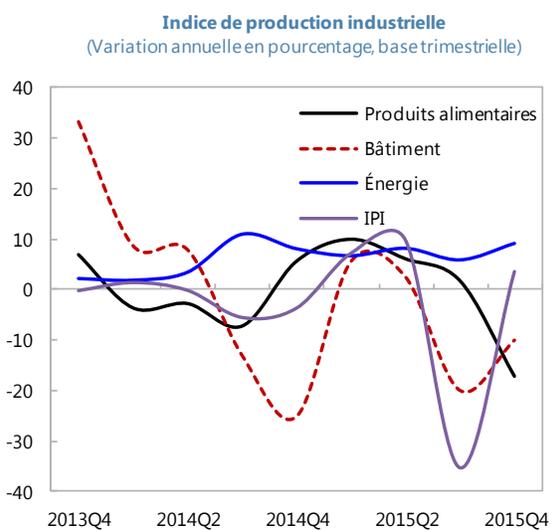
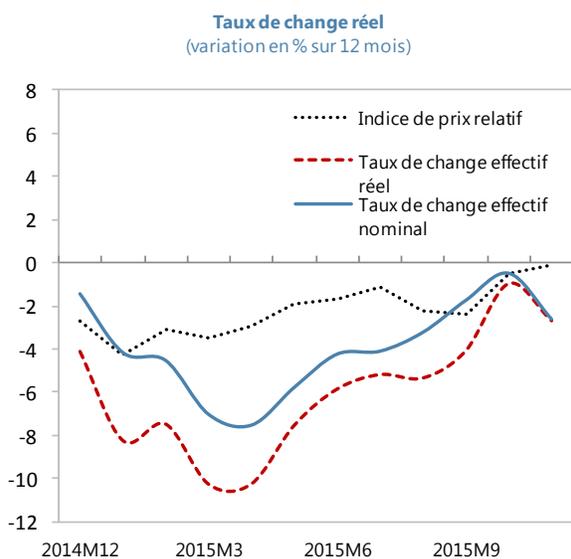
36. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la deuxième revue au titre de l'ISPE et appuient la demande des autorités d'ajuster le critère d'évaluation relatif au déficit budgétaire de mi-année à fin juin 2016.

Graphique 1. Sénégal: Évolution récente: indicateurs de haute fréquence

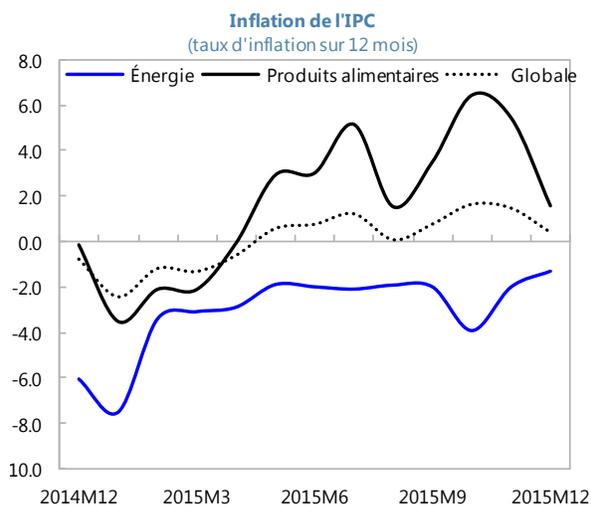
La croissance est tirée par les secteurs secondaire et tertiaire et, plus récemment, par le secteur



Le Sénégal a gagné une certaine compétitivité des prix en raison de la dépréciation du taux de change réel



Après avoir été négative pendant plus d'un an, l'inflation a repris en mai et juin 2015 en raison de l'inflation des produits alimentaires

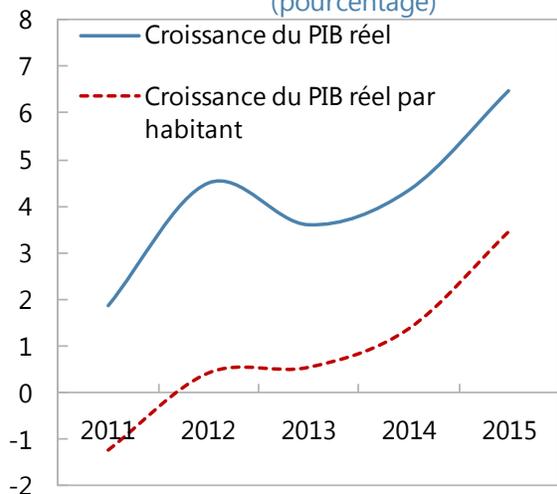


Sources: Autorités du Sénégal et calculs des services du FMI.

Graphique 2. Sénégal: Évolution récente

La croissance est restée modérée ces dernières années...

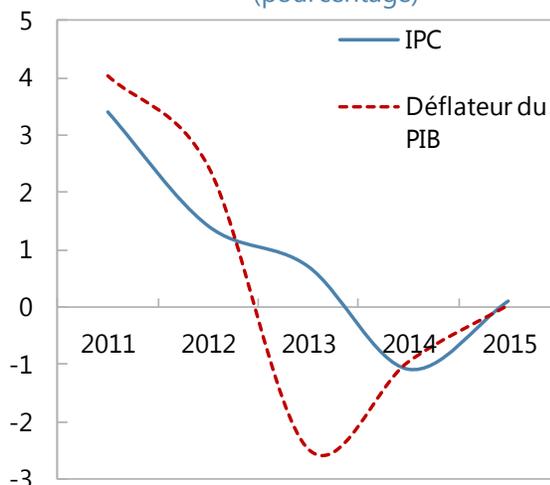
Croissance du PIB
(pourcentage)



Le déficit budgétaire et du compte courant ont continué de s'améliorer...

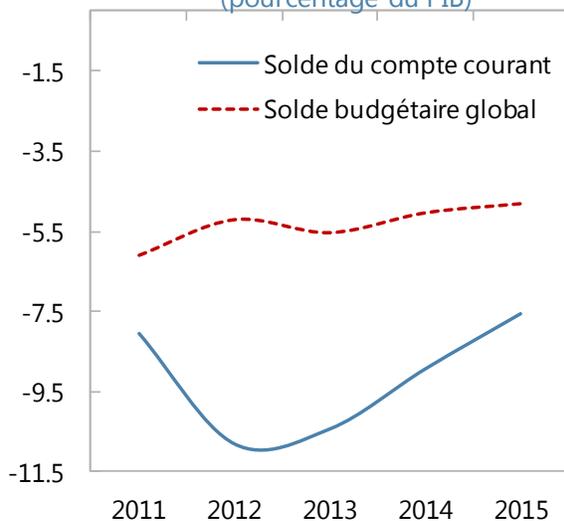
...alors que l'inflation a été maîtrisée.

Inflation
(pourcentage)

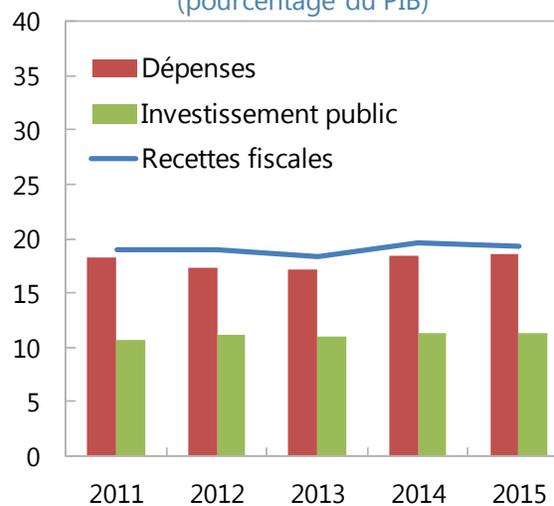


...ce que s'explique par une meilleure performance des recettes et une rationalisation des dépenses.

Déficits jumeaux
(pourcentage du PIB)



Dépenses, investissement et recettes
(pourcentage du PIB)

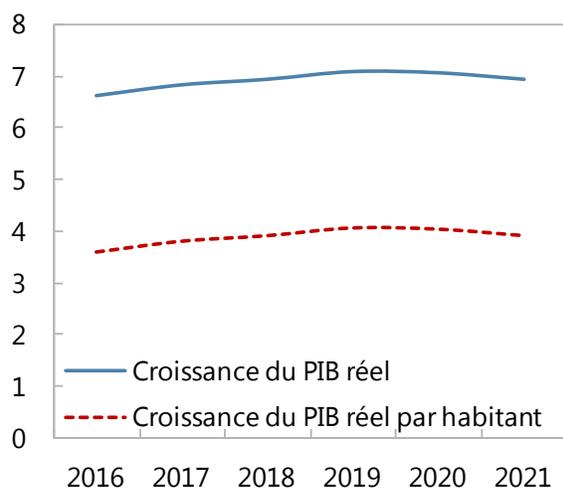


Sources: Autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

Graphique 3. Sénégal: Projections du court au moyen terme

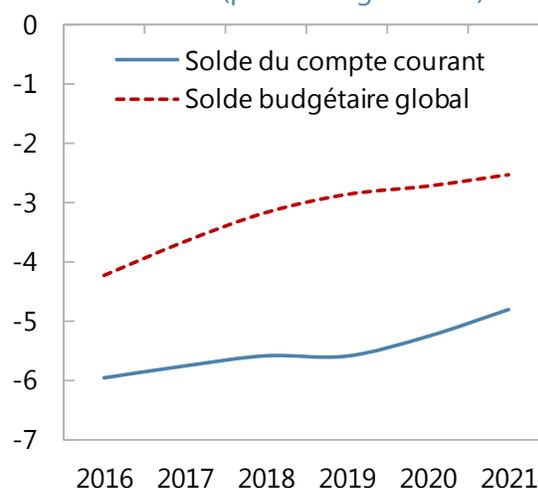
La croissance devrait progressivement reprendre, tandis que l'inflation resterait

Croissance du PIB (pourcentage)



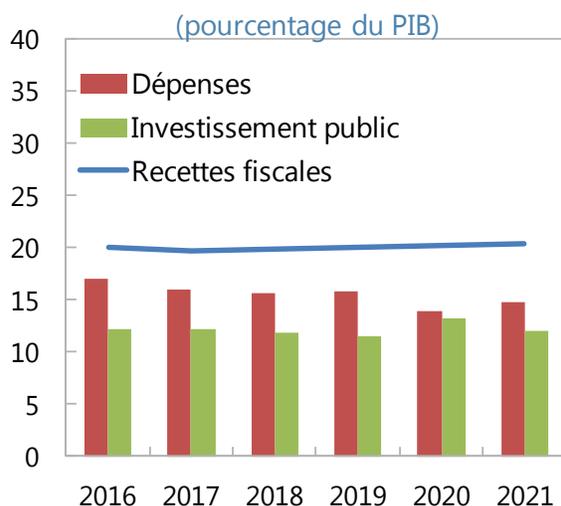
Le rééquilibrage des finances publiques aiderait à réduire la vulnérabilité extérieure.

Déficits jumeaux (pourcentage du PIB)



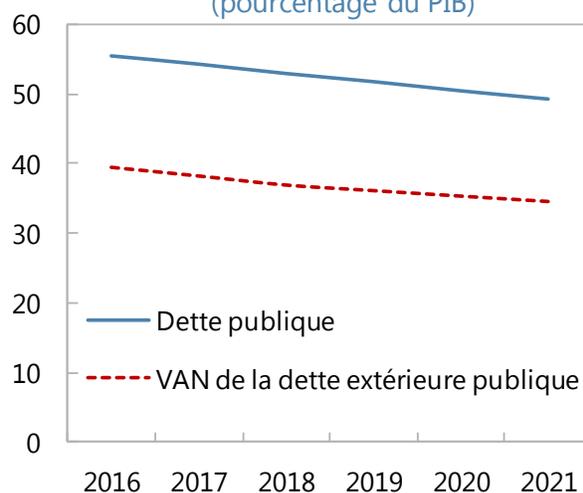
Le rééquilibrage des finances publiques repose sur des mesures relatives aux dépenses et aux recettes...

Dépenses, investissement et recettes (pourcentage du PIB)



...qui maintiendraient le faible risque de surendettement du Sénégal.

Dettes (pourcentage du PIB)



Sources: Autorités sénégalaises et calculs des services du FMI.

Tableau 1. Sénégal: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–21

	2014		2015		2016		2017	2018	2019	2020	2021	
	CR 16/3	Est.	CR 16/3	Proj.	CR 16/3	Proj.	Projections					
	(variation annuelle en pourcentage)											
Revenu national et prix												
PIB à prix constants	4.7	4.3	5.1	6.5	5.9	6.6	6.8	7.0	7.1	7.1	7.0	
<i>Dont: PIB hors agriculture</i>	4.7	4.5	5.3	4.8	5.8	6.1	6.8	7.0	7.1	7.0	6.8	
Déflateur du PIB	0.1	-1.0	0.2	0.0	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	
Prix à la consommation												
Moyenne annuelle	-1.1	-1.1	-0.5	0.1	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	
Fin de période	-0.8	-0.8	1.2	0.4	1.3	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	
Secteur extérieur												
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	3.5	3.5	3.1	13.0	3.6	-8.2	11.1	8.4	8.6	9.8	10.0	
Importations, f.à.b. (francs CFA)	-1.1	-1.1	2.4	3.3	5.8	-4.9	8.2	6.6	6.9	6.6	6.8	
Volume des exportations	5.7	6.9	5.9	16.6	5.5	3.3	9.1	5.7	6.1	7.1	7.3	
Volume des importations	3.9	4.1	9.6	13.1	6.4	6.8	6.2	6.3	6.6	6.7	6.2	
Termes de l'échange ("–" = détérioration)	2.9	1.9	4.2	6.1	-1.3	-0.3	0.0	2.3	2.1	2.6	2.0	
Taux de change effectif nominal	2.5	2.5	
Taux de change effectif réel	-0.7	-0.7	
	(Variation en pourcentage de la monnaie au sens large au début de l'année, sauf indication contraire)											
Monnaie au sens large	11.4	11.4	6.5	13.4	7.1	7.4	7.4	
Avoirs intérieurs nets	6.1	6.1	4.5	13.0	8.4	9.3	9.4	
Crédit intérieur	2.8	2.8	9.4	11.2	7.1	6.6	7.0	
Crédit à l'État (net)	-2.6	-2.6	0.5	3.7	-1.1	-1.0	-0.9	
Crédit à l'économie (net) (croissance en %)	6.4	6.4	9.1	6.5	8.7	8.5	8.6	
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) ¹											
Opérations financières de l'État												
Recettes	24.2	24.8	24.4	25.1	24.3	24.8	24.4	24.3	24.4	24.4	24.3	
Dons	3.3	3.3	2.9	2.9	3.0	2.7	2.9	2.8	2.7	2.5	2.5	
Dépenses totales et prêts nets	29.2	29.8	29.2	29.9	28.6	29.1	28.1	27.5	27.2	27.1	26.8	
Solde budgétaire global					0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Base ordres de paiement, dons exclus	-8.3	-8.5	-7.1	-7.7	-7.2	-7.0	-6.6	-6.0	-5.6	-5.3	-5.0	
Base ordres de paiement, dons inclus	-4.9	-5.0	-4.8	-4.8	-4.2	-4.2	-3.7	-3.2	-2.9	-2.7	-2.5	
Solde budgétaire primaire	-3.2	-3.3	-2.9	-2.8	-2.4	-2.4	-1.9	-1.3	-1.0	-0.9	-0.8	
Épargne et investissement												
Solde courant (transferts officiels inclus)	-8.8	-8.9	-8.2	-7.6	-8.7	-6.2	-5.8	-5.6	-5.6	-5.3	-4.8	
Solde courant (transferts officiels exclus)	-9.6	-9.8	-9.2	-8.4	-9.7	-7.0	-6.8	-6.5	-6.5	-6.0	-5.5	
Investissement intérieur brut	27.9	25.1	26.9	25.3	27.0	26.6	27.1	27.2	26.4	28.3	27.7	
Public ¹	7.4	7.4	6.8	6.8	7.1	7.1	7.5	7.4	7.3	6.4	7.2	
Non public	20.5	17.7	20.2	18.5	19.9	19.5	19.5	19.8	19.0	21.9	20.5	
Épargne nationale brute	19.1	16.1	18.7	17.7	18.3	20.4	21.3	21.6	20.8	23.1	22.9	
Publique	1.7	1.8	2.4	2.0	2.7	2.9	3.6	4.0	4.0	5.2	4.7	
Non publique	17.4	14.4	16.3	15.7	15.5	17.5	17.7	17.6	16.7	17.8	18.2	
Dette publique totale					0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dette publique intérieure ²	53.2	54.2	54.4	56.8	55.1	57.3	56.2	54.2	53.1	51.5	50.0	
Dette publique extérieure	13.8	16.9	15.0	16.6	15.8	15.7	15.9	16.0	16.2	15.4	14.7	
Dette publique extérieure	39.5	37.3	39.3	40.2	39.3	41.6	40.3	38.2	36.9	36.1	35.3	
Service de la dette publique extérieure					0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
En pourcentage des exportations	7.4	7.4	9.6	11.0	10.0	9.6	9.5	10.7	11.3	11.3	7.2	
En pourcentage des recettes publiques	10.4	10.4	12.8	15.7	12.9	11.8	12.0	13.3	13.7	13.5	8.3	
Pour mémoire												
Produit intérieur brut (milliards de FCFA) ²	7742	7583	8,157	8,078	8,792	8,764	9,528	10,363	11,291	12,299	13,380	

Sources: autorités sénégalaises; estimations et projections des services du FML.

¹ Tient compte du reclassement de l'investissement public.² La dette intérieure inclut les titres publics émis en monnaie locale et détenus par des résidents de l'UEMOA.

Tableau 2. Sénégal: Balance des paiements, 2014–21

(en milliards de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Est.	Projections						
	(milliards FCFA, sauf indication contraire)							
Solde des transactions courantes	-678	-611	-546	-549	-579	-632	-647	-642
Balance des biens	-1,390	-1,292	-1,285	-1,344	-1,403	-1,466	-1,499	-1,531
Exportations, f.à.b.	1,473	1,665	1,527	1,697	1,839	1,998	2,193	2,413
Importations, f.à.b.	-2,862	-2,956	-2,812	-3,042	-3,242	-3,464	-3,692	-3,943
Services et revenu (net)	-257	-332	-326	-349	-371	-423	-458	-491
Crédits	817	833	860	900	940	981	1,025	1,071
Débits	-1,074	-1,165	-1,186	-1,249	-1,311	-1,405	-1,484	-1,563
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-76	-143	-101	-106	-114	-121	-128	-125
Transferts courants sans contrepartie (net)	969	1,013	1,065	1,144	1,194	1,258	1,311	1,380
Privés (net)	917	964	1,005	1,059	1,115	1,175	1,237	1,303
Publics (net)	53	49	60	85	79	83	73	77
<i>Dont: dons budgétaires</i>	40	31	35	62	66	70	61	66
Compte de capital et compte financier	897	790	586	586	611	650	701	709
Compte de capital	218	207	210	222	234	247	259	272
Transferts de capitaux privés	10	10	10	10	10	11	11	10
Dons projets	213	200	204	215	227	240	252	266
Annulation de la dette et autres transferts	-5	-2	-4	-3	-3	-3	-3	-3
Compte financier	680	583	376	364	378	403	442	437
Investissements directs	151	188	210	236	251	259	271	280
Investissements de portefeuille (net)	505	142	-4	152	28	102	-57	3
Dont : émission d'eurobonds	250	0	0	0	0	0	0	0
Autres investissements	24	252	169	-24	99	42	228	153
Secteur public (net)	97	275	285	254	224	206	230	249
<i>Dont: décaissements</i>	207	349	359	373	368	385	402	656
prêts programmes	54	68	75	81	88	96	104	104
prêts projets	54	211	214	222	230	239	248	257
autres	98	70	70	70	50	50	50	295
amortissement	-109	-74	-74	-119	-144	-178	-171	-405
Secteur privé (net)	-153	-23	-116	-279	-126	-164	-2	-95
Erreurs et omissions	80	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	220	180	40	36	32	18	55	67
Financement	-220	-180	-40	-36	-32	-18	-55	-67
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-100	-123	-40	-36	-32	-18	-55	-67
Utilisation nette des ressources du FMI	-9	-19	-27	-26	-26	-18	-3	0
Achats/décaissements	0	0	0	0	0	0	0	0
Rachats/remboursements	-9	-19	-27	-26	-26	-18	-3	0
Autres	-92	-105	-13	-10	-6	0	-52	-67
Banques créatrices de monnaie	-119	-56	0	0	0	0	0	0
Déficit résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>								
Solde des transactions courantes								
Transferts officiels courants compris (% PIB)	-8.9	-7.6	-6.2	-5.8	-5.6	-5.6	-5.3	-4.8
Transferts officiels courants exclus (% PIB)	-9.8	-8.4	-7.0	-6.8	-6.5	-6.5	-6.0	-5.5
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards US)	2.1	2.1	2.2	2.2	2.3	2.3	2.4	2.5
(% monnaie au sens large)	32.6	31.8	30.6	29.3	27.5	25.6	24.3	23.2
Réserves officielles brutes UEMOA (milliards \$)	13.2	12.4
(% monnaie au sens large)	41.8	45.0
Produit intérieur brut	7,583	8,078	8,764	9,528	10,363	11,291	12,299	13,380

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Sénégal: Balance des paiements, 2014–21
(en pourcentage du PIB)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Est.	Est.	Projections					
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Solde des transactions courantes	-8.9	-7.6	-6.2	-5.8	-5.6	-5.6	-5.3	-4.8
Balance des biens	-18.3	-16.0	-14.7	-14.1	-13.5	-13.0	-12.2	-11.4
Exportations, f.à.b.	19.4	20.6	17.4	17.8	17.7	17.7	17.8	18.0
Importations, f.à.b.	-37.7	-36.6	-32.1	-31.9	-31.3	-30.7	-30.0	-29.5
Services et revenu (net)	-3.4	-4.1	-3.7	-3.7	-3.6	-3.7	-3.7	-3.7
Crédits	10.8	10.3	9.8	9.4	9.1	8.7	8.3	8.0
Débits	-14.2	-14.4	-13.5	-13.1	-12.7	-12.4	-12.1	-11.7
<i>Dont: intérêts sur la dette publique</i>	-1.0	-1.8	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-0.9
Transferts courants sans contrepartie (net)	12.8	12.5	12.1	12.0	11.5	11.1	10.7	10.3
Privés (net)	12.1	11.9	11.5	11.1	10.8	10.4	10.1	9.7
Publics (net)	0.7	0.6	0.7	0.9	0.8	0.7	0.6	0.6
<i>Dont: dons budgétaires</i>	0.5	0.4	0.4	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5
Compte de capital et compte financier	11.8	9.8	6.7	6.1	5.9	5.8	5.7	5.3
Compte de capital	2.9	2.6	2.4	2.3	2.3	2.2	2.1	2.0
Transferts de capitaux privés	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Dons projets	2.8	2.5	2.3	2.3	2.2	2.1	2.0	2.0
Annulation de la dette et autres transferts	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	9.0	7.2	4.3	3.8	3.6	3.6	3.6	3.3
Investissements directs	2.0	2.3	2.4	2.5	2.4	2.3	2.2	2.1
Investissements de portefeuille (net)	6.7	1.8	0.0	1.6	0.3	0.9	-0.5	0.0
Dont : émission d'eurobonds	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	0.3	3.1	1.9	-0.3	1.0	0.4	1.9	1.1
Secteur public (net)	1.3	3.4	3.3	2.7	2.2	1.8	1.9	1.9
<i>Dont: décaissements</i>	2.7	4.3	4.1	3.9	3.6	3.4	3.3	4.9
prêts programmes	0.7	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
prêts projets	0.7	2.6	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9
autres	1.3	0.9	0.8	0.7	0.5	0.4	0.4	2.2
amortissement	-1.4	-0.9	-0.8	-1.2	-1.4	-1.6	-1.4	-3.0
Secteur privé (net)	-2.0	-0.3	-1.3	-2.9	-1.2	-1.5	0.0	-0.7
Erreurs et omissions	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	2.9	2.2	0.5	0.4	0.3	0.2	0.4	0.5
Financement	-2.9	-2.2	-0.5	-0.4	-0.3	-0.2	-0.4	-0.5
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	-1.3	-1.5	-0.5	-0.4	-0.3	-0.2	-0.4	-0.5
Utilisation nette des ressources du FMI	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	0.0	0.0
Achats/décaissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rachats/remboursements	-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	0.0	0.0
Autres	-1.2	-1.3	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	-0.4	-0.5
Banques créatrices de monnaie	-1.6	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit résiduel de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :								
Produit intérieur brut (milliards FCFA)	7,583	8,078	8,764	9,528	10,363	11,291	12,299	13,380

Sources : BCEAO); estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Sénégal: Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001, 2014-21¹

(en milliards de FCFA)

	2014	2015		2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Act.	CR 16/3	Prog.	Projections					
	(in CFAF billions)								
Recettes	1,877	1,991	2,026	2,176	2,325	2,521	2,751	3,001	3,249
Recettes fiscales	1,483	1,583	1,597	1,779	1,876	2,059	2,255	2,487	2,713
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	402	432	435	488	543	622	711	750	809
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	21	18	20	20	21	22	25	25	27
Impôts sur le patrimoine	27	24	31	25	26	25	26	27	29
Impôts sur les biens et services	786	835	855	895	964	1,044	1,131	1,275	1,401
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	219	222	228	244	265	276	293	336	366
Autres recettes fiscales	28	52	27	107	57	69	68	74	80
Dons	253	240	232	239	277	293	310	313	332
Budget	40	40	31	35	62	66	70	61	66
Projets	213	200	200	204	215	227	240	252	266
Autres recettes	141	168	197	158	171	169	187	200	205
Dépenses	2,258	2,380	2,413	2,548	2,674	2,849	3,074	3,334	3,586
Charges	1,400	1,407	1,504	1,504	1,516	1,619	1,776	1,706	1,972
Rémunération des salariés	490	526	526	573	576	622	689	726	789
Utilisation des biens et services	361	368	384	376	362	394	429	437	475
Intérêts	131	151	160	164	167	190	209	227	224
Aux non-résidents	63	77	126	86	91	100	108	115	111
Aux résidents	68	74	34	79	76	90	102	113	112
Subventions 2/	60	3	51	34	0	0	0	0	0
dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE	22	0	0	20	0	0	0	0	0
dont : SENELEC du budget	0	3	0	0	0	0	0	0	0
dont : subventions aux carburants	12	0	0	14	0	0	0	0	0
Dons (courants hors FSE)	174	198	216	207	216	201	206	173	238
Prestations sociales	30	26	60	27	29	32	35	37	39
Autres charges	154	135	108	122	166	180	208	106	207
Acquisition nette d'actifs non financiers	858	974	909	1,045	1,157	1,230	1,298	1,629	1,614
Capacité/besoin de financement (<i>solde global</i>)	-381	-389	-387	-372	-349	-328	-323	-334	-337
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-381	-389	-387	-372	-349	-328	-323	-334	-337
Acquisition nette d'actifs financiers	112	-58	-89	-6	10	10	10	10	10
Intérieurs	112	-58	-89	-6	10	10	10	10	10
Numéraire et dépôts	96	-88	-128	10	10	10	10	10	10
Titres de dette	13	0	13	0	0	0	0	0	0
Crédits	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres comptes à recevoir	3	29	27	-16	0	0	0	0	0
Accumulation nette de passifs	493	331	298	367	359	338	333	344	347
Intérieurs	-101	-108	-43	49	-94	38	-19	107	71
FMI et DTS	-12	-27	-19	-27	-26	-26	-18	-3	0
Titres de dette (nets)	24	-39	33	76	-68	64	-2	110	72
Crédits	46	-42	-57	0	0	0	0	0	0
Autres comptes à payer	-159	0	0	0	0	0	0	0	0
Extérieurs	594	439	341	318	453	300	352	236	276
Titres de dette (nets)	324	241	110	33	198	76	146	5	25
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	74	241	110	33	198	76	146	5	25
Euro-obligations	250	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédits	112	205	275	285	254	224	206	231	251
Prêts programmes	54	68	68	75	81	88	96	104	104
Prêts projets	54	211	211	214	222	230	239	248	257
Prêts non concessionnels	98	0	70	70	60	20	0	-17	234
Autres	-94	-74	-74	-74	-109	-114	-128	-103	-344
Autres comptes à payer	157	-7	-44	0	0	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour mémoire :						0	0	0	0
Variation de la valeur nette : transactions	477	584	522	672	808	902	976	1,295	1,277
Capacité/besoin de financement (<i>hors dons</i>)	477	584	522	672	808	902	976	1,295	1,277
Consommation publique	941	...	1,018	1,013	1,021	1,078	1,182	1,109	1,321
Investissements publics	1,186	...	1,235	1,371	1,486	1,581	1,683	1,999	2,042
PIB nominal	7,583	8,157	8,078	8,764	9,528	10,363	11,291	12,299	13,380

Sources : ministère des Finances ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Manuel de statistiques des finances publiques: (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/fs/manual>).

2/ S'agissant des projections, les subventions ne tiennent pas compte des changements de reclassification, ce qui sera fait pendant la mission.

Tableau 5. Sénégal: Opérations de l'administration centrale, classification MSFP 2001, 2014–21¹
(en pourcentage du PIB)

	2014		2015		2016		2017	2018	2019	2020	2021
	CR 16/3	Act.	CR 16/3	Prog.	CR 16/3	Prog.		Projections			
(Percent of GDP, unless otherwise indicated)											
Recettes	24.2	24.8	24.4	25.1	24.3	24.8	24.4	24.3	24.4	24.4	24.3
Recettes fiscales	19.2	19.6	19.4	19.8	19.6	20.3	19.7	19.9	20.0	20.2	20.3
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	5.2	5.3	5.3	5.4	5.6	5.6	5.7	6.0	6.3	6.1	6.1
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	0.3	0.3	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Impôts sur le patrimoine	0.4	0.4	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2
Impôts sur les biens et services	10.2	10.4	10.2	10.6	10.1	10.2	10.1	10.1	10.0	10.4	10.5
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	2.8	2.9	2.7	2.8	2.8	2.8	2.8	2.7	2.6	2.7	2.7
Autres recettes fiscales	0.4	0.4	0.6	0.3	0.6	1.2	0.6	0.7	0.6	0.6	0.6
Dons	3.3	3.3	2.9	2.9	3.0	2.7	2.9	2.8	2.7	2.5	2.5
Budget	0.5	0.5	0.5	0.4	0.7	0.4	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5
Projets	2.8	2.8	2.5	2.5	2.3	2.3	2.3	2.2	2.1	2.0	2.0
Autres recettes	1.8	1.9	2.1	2.4	1.8	1.8	1.8	1.6	1.7	1.6	1.5
Dépenses	29.2	29.8	29.2	29.9	28.6	29.1	28.1	27.5	27.2	27.1	26.8
Charges	18.1	18.5	17.2	18.6	16.9	17.2	15.9	15.6	15.7	13.9	14.7
Rémunération des salariés	6.3	6.5	6.4	6.5	6.3	6.5	6.1	6.0	6.1	5.9	5.9
Utilisation des biens et services	4.7	4.8	4.5	4.8	4.3	4.3	3.8	3.8	3.8	3.6	3.6
Intérêts	1.7	1.7	1.8	2.0	1.9	1.9	1.8	1.8	1.9	1.8	1.7
Aux non-résidents	0.8	0.8	0.9	1.6	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	0.9	0.8
Aux résidents	0.9	0.9	0.9	0.4	0.9	0.9	0.8	0.9	0.9	0.9	0.8
Subventions 2/	0.8	0.8	0.0	0.6	0.2	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : subventions à la SENELEC financées par le FSE	0.3	0.3	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : SENELEC du budget	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : subventions aux carburants	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons (courants hors FSE)	2.3	2.3	2.4	2.7	2.3	2.4	2.3	1.9	1.8	1.4	1.8
Prestations sociales	0.4	0.4	0.3	0.7	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Autres charges	2.0	2.0	1.7	1.3	1.6	1.4	1.7	1.7	1.8	0.9	1.5
Acquisition nette d'actifs non financiers	11.1	11.3	11.9	11.3	11.6	11.9	12.1	11.9	11.5	13.2	12.1
Domestically financed	1.3	1.3	2.5	1.5	2.2	2.2	2.8	2.8	2.9	4.5	3.4
Government's grants financed	4.8	4.9	4.5	4.8	4.4	4.7	4.8	4.7	4.4	4.5	4.8
Externally financed	5.0	5.2	5.0	5.0	5.0	5.0	4.6	4.4	4.2	4.3	3.9
Capacité/besoin de financement (<i>solde global</i>)	-4.9	-5.0	-4.8	-4.8	-4.2	-4.2	-3.7	-3.2	-2.9	-2.7	-2.5
Transactions sur actifs et passifs financiers (financement)	-4.9	-5.0	-4.8	-4.8	-4.2	-4.2	-3.7	-3.2	-2.9	-2.7	-2.5
Acquisition nette d'actifs financiers	1.6	1.5	-0.7	-1.1	0.5	-0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Intérieurs	1.6	1.5	-0.7	-1.1	0.5	-0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Numéraire et dépôts	1.2	1.3	-1.1	-1.6	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Titres de dette	0.2	0.2	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à recevoir	0.1	0.0	0.4	0.3	0.3	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation nette de passifs	6.5	6.5	4.1	3.7	4.7	4.2	3.8	3.3	2.9	2.8	2.6
Intérieurs	-1.4	-1.3	-1.3	-0.5	-0.2	0.6	-1.0	0.4	-0.2	0.9	0.5
FMI et DTS	-0.3	-0.2	-0.3	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.2	-0.2	0.0	0.0
Titres de dette (nets)	0.3	0.3	-0.5	0.4	0.2	0.9	-0.7	0.6	0.0	0.9	0.5
Crédits	0.6	0.6	-0.5	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres comptes à payer	-2.0	-2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	7.9	7.8	5.4	4.2	4.9	3.6	4.8	2.9	3.1	1.9	2.1
Titres de dette (nets)	4.4	4.3	3.0	1.4	1.7	0.4	2.1	0.7	1.3	0.0	0.2
Bons du Trésor et obligations émises dans l'UEMOA	1.2	1.0	3.0	1.4	1.7	0.4	2.1	0.7	1.3	0.0	0.2
Euro-obligations	3.2	3.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédits	1.5	1.5	2.5	3.4	3.1	3.3	2.7	2.2	1.8	1.9	1.9
Prêts programmes	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Prêts projets	0.7	0.7	2.6	2.6	2.4	2.4	2.3	2.2	2.1	2.0	1.9
Prêts non concessionnels	1.3	1.3	0.0	0.9	0.6	0.8	0.6	0.2	0.0	-0.1	1.7
Autres	-1.2	-1.2	-0.9	-0.9	-0.8	-0.8	-1.1	-1.1	-1.1	-0.8	-2.6
Autres comptes à payer	2.0	2.1	-0.1	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation de la valeur nette : transactions	6.2	6.3	7.2	6.5	7.4	7.7	8.5	8.7	8.6	10.5	9.5
Capacité/besoin de financement (<i>hors dons</i>)	6.2	6.3	7.2	6.5	7.4	7.7	8.5	8.7	8.6	10.5	9.5
Consommation publique	...	12.4	...	12.6	...	11.6	10.7	10.4	10.5	9.0	9.9
Investissements publics	...	15.6	...	15.3	...	15.6	15.6	15.3	14.9	16.2	15.3
PIB nominal	7,742	7,583	8,157	8,078	8,792	8,764	9,528	10,363	11,291	12,299	13,380

Sources: Ministry of Finance; and IMF staff estimates and projections.

1/ Manuel de statistiques des finances publiques (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/gfs/manual/>).

2/ S'agissant des projections, les subventions ne tiennent pas compte des changements de reclassification, ce qui sera fait pendant la mission.

Tableau 6. Sénégal: Situation monétaire, 2013–17

	2013	2014	2015	2016	2017
		Efft.	Est.	Proj.	
	(en milliards de FCFA)				
Avoirs extérieurs nets	858	1,078	1,233	1,273	1,309
BCEAO	764	865	963	1,003	1,039
Banques commerciales	94	213	270	270	270
Avoirs intérieurs nets	2,269	2,407	2,720	2,973	3,252
Crédit intérieur net	2,565	2,638	2,933	3,127	3,347
Crédit net à l'État ¹	151	70	198	158	122
Banque centrale	21	-75	46	9	-27
Banques commerciales	124	142	149	149	149
Autres établissements	5	13	26	26	26
Crédit à l'économie	2,414	2,568	2,735	2,969	3,224
Autres postes (net)	-297	-231	-213	-212	-212
Monnaie au sens large	3,127	3,485	3,953	4,246	4,561
Circulation fiduciaire hors banques	620	685	807	666	674
Total dépôts	2,507	2,799	3,146	3,523	3,770
Dépôts à vue	1,358	1,430	1,737	1,977	2,146
Dépôts à terme	1,150	1,370	1,409	1,545	1,623
	(variation pourcentage de la monnaie centrale en début de période)				
Avoirs extérieurs nets	-0.7	7.0	4.4	0.6	0.9
BCEAO	-0.4	3.2	2.8	1.0	0.9
Banques commerciales	-0.3	3.8	1.6	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	8.8	4.4	9.0	7.1	6.6
Crédit net à l'État ¹	2.0	-2.6	3.7	-1.1	-0.9
Crédit à l'économie	9.3	4.9	4.8	6.9	6.0
Autres postes (net)	-2.5	2.1	0.5	0.0	0.0
Monnaie au sens large	8.0	11.4	13.4	7.7	7.4
<i>Pour mémoire :</i>	(unités indiquées)				
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/monnaie au sens large)	2.3	2.2	2.0	2.2	2.1
Croissance du PIB nominal (en %)	1.0	3.3	6.5	8.4	8.7
Crédit à l'économie (croissance en %)	12.6	6.4	6.5	9.3	8.6
Crédit à l'économie/PIB (%)	32.9	33.9	36.1	37.1	33.8
Variation du crédit net à l'État (gliss. annuel, milliards FCFA)	0.6	-81.3	127.8	45.6	-36.3
Taux de refinancement de la banque centrale (fin de pér.; %)	3.5	2.5

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

¹Le crédit intérieur net à l'État peut-être différent de ce qui apparaît dans le tableau sur les finances publiques, car les obligations émises sur les marchés de l'UEMOA sont considérées comme des financements extérieurs aux fins de la situation monétaire.

Tableau 7. Sénégal: Indicateurs de solidité financière, 2008–15

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Dec.							
	(Percent, unless otherwise indicated)							
Adéquation des fonds propres								
Fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques	13.8	16.3	18.0	16.0	16.7	16.4	16.4	16.7
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	13.9	16.5	18.2	15.9	16.3	15.9	15.9	16.0
Fonds propres/total des actifs	9.1	9.3	10.0	9.8	9.6	9.4	9.0	8.5
Composition et qualité des actifs								
Total des prêts/total des actifs	62.8	59.5	57.5	60.6	61.4	60.1	58.3	64.3
Concentration : prêts aux 5 plus gros emprunteurs/fonds propres	100.9	71.7	70.6	69.8	196.7	137.4	166.0	159.8
Répartition sectorielle des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Industrie	19.5	27.5	26.4	22.2	23.8	25.5	23.1	19.8
Commerce de gros et de détail	18.5	24.5	23.8	19.2	21.6	23.8	23.7	21.9
Services, transports et communication	31.1	34.1	41.9	34.0	30.6	35.9	41.0	38.7
Ratio prêts improductifs/total des prêts	17.4	18.7	20.2	16.2	18.4	19.1	20.8	18.8
<i>Dont : sans ICS</i>	14.2	15.8	15.8	13.2	15.1	14.8	17.6	18.3
Provisions pour prêts improductifs/total des prêts improductifs	51.5	53.1	54.9	54.0	56.1	55.8	58.1	57.9
<i>Dont : sans ICS</i>	65.7	64.7	65.3	68.3	63.0	66.8	60.7	60.0
Prêts improductifs, provisions déduites/total des prêts	9.3	9.7	9.1	8.1	8.2	8.6	9.0	7.9
<i>Dont : sans ICS</i>	5.4	6.2	6.1	4.6	6.3	5.6	7.7	8.2
Prêts improductifs, provisions déduites/fonds propres	63.9	62.3	52.3	50.4	51.4	54.7	57.8	60.2
<i>Dont : sans ICS</i>	35.3	38.4	41.5	35.7	38.8	43.3	53.8	58.1
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bénéfices et rentabilité	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Coût moyen des fonds empruntés	2.8	3.4	2.2	2.0	2.1	1.9	2.0	1.0
Taux d'intérêt moyen des prêts ¹	13.9	15.4	8.1	8.4	8.6	8.1	7.8	12.5
Marge d'intérêt moyenne ²	11.1	12.0	5.9	6.4	6.6	6.2	5.1	11.5
Rendement moyen des actifs après impôts	1.4	1.3	1.6	2.2	1.7	1.3	0.6	1.0
Rendement moyen des fonds propres après impôts	13.0	16.0	15.4	22.6	17.4	13.7	6.8	11.9
Dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	51.3	60.3	56.7	56.0	57.0	57.6	58.6	60.6
Traitements et salaires/revenu net bancaire	21.1	23.0	24.8	23.8	24.4	25.2	25.0	26.1
	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Liquidité	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Actifs liquides/total des actifs	...	31.7	39.8	36.1	37.0	42.1	40.8	54.7
Actifs liquides/total des dépôts	...	49.8	52.4	76.7	52.3	62.9	61.2	80.6
Total des dépôts/total des passifs	70.3	74.9	76.0	62.8	70.7	67.0	66.7	75.7

Source : BECAO.

¹Série interrompue en 2010 en raison d'un changement de méthodologie.²Hors taxe sur les opérations bancaires.

Tableau 8. Sénégal: Critères d'évaluation quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2015–16

(MSFP 2014)

	2015												2016			
	Juin				Sep.				Dec.				Mars	Juin.	Sep.	Dec.
	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Ajusté	Prel.	Statut	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)																
Critères d'évaluation¹																
Solde de besoin de financement (plancher) ²	-144	...	-138	réalisé	-255	-264	-271	pas réalisé	-389	-398	-387	réalisé	-52	-202	-276	-372
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond)	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond)	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	...	28	réalisé	50	...	65	pas réalisé	50	...	45	réalisé	50	50	50	50
Objectives indicatifs																
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	15	...	5	réalisé	15	...	22	pas réalisé	15	...	31	pas réalisé	15	15	15	15
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	...	41	réalisé	35	...	40	réalisé	35	...	40	réalisé	35	35	35	35
Plancher sur les recettes fiscales	825	...	796	pas réalisé	1,181	...	1,146	pas réalisé	1,583	...	1,597	réalisé	398	901	1,312	1,779
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:																
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	...	0		15	...	9	...	15	...	9	...	15	15	15	15
Pour mémoire:																
Dons programmés	15	...	15		28	...	19	...	40	...	31	...	3	13	24	35

Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

¹Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique (PAT).

²Définition GFSM 2014. Cumulatif depuis le début de l'année.

Tableau 9. Sénégal: Repères structurels pour 2015–17

Mesures	Date cible	Statut	Observations	Commentaires des autorités
2015				
Signer des contrats de performance pour huit agences	Décembre 2015	Non réalisé	Cinq contrats ont déjà été signés et les trois qui restent le seront d'ici à la fin de mai 2016.	Les huit contrats ont été soumis au Ministre des finances pour signature.
Éliminer les paiements des impôts en liquide supérieurs à 100 000 FCFA.	Juin 2015	Réalisé		
Institutionnaliser la réserve de gestion de précaution.	Septembre 2015	Réalisé		
Accroître l'enveloppe de réserves de précaution pour le budget de 2016.	Décembre 2015	Réalisé		
Lancer la connexion entre la DGD et la DGID pour faciliter les échanges de données avec l'identification unique NINEA.	Décembre 2015	Réalisé		
Soumettre au moins 10 projets d'investissement dans le budget de 2016 pour une analyse coûts-avantages.	Octobre 2015	Réalisé		
Pour le budget de 2016, annoncer le ratio d'endettement soutenable sur cinq ans assorti d'un engagement au cas où les seuils sont dépassés; des mesures correctrices (sur quatre) seraient prises lors du budget suivant.	Décembre 2015	Non réalisé	La mesure sera respectée dans la prochaine loi de finances.	Une réunion est prévue pour la mi-février pour aborder la possibilité de mettre en œuvre la mesure dans un collectif budgétaire.
Recouvrer au moins 50 % des impôts impayés en 2014.	Décembre 2015	Non réalisé	47 % ont été recouverts ; les 3 % restants ont été recouverts à la fin d'avril 2016.	Une reformulation de la mesure est proposée. Le système d'information de la DGID ne fait pas la distinction entre les nouveaux impôts et les anciens impayés. C'est pourquoi, le recouvrement des impôts impayés pour 2014 ne sont pas clairement identifiables.
Mettre en œuvre le plan de réforme de l'agence en limitant les ressources budgétaires allouées uniquement aux paiements des salaires pour les 16 agences dont la dissolution est en cours.	Décembre 2015	Non réalisé	Cinq agences sans existence formelle seront éliminées d'ici avril 2016.	La restructuration des agences est encore envisagée à court terme dans le cadre d'un plan de réforme révisé. Une évaluation des risques budgétaires sera réalisée et les résultats seront soumis aux autorités pertinentes pour examen et action.
Finaliser le tableau des flux de fonds de l'État conformément au Manuel de statistiques des finances publiques 2001/14.	Décembre 2015	Réalisé		Le cadre analytique minimum est disponible bien que le tableau final du flux des fonds conformément au MSFP de 2001/14 ne sera terminé qu'en 2016.
2016				
Créer une plate-forme (banque de projetS intégréE) qui décrive le cycle de vie des projets.	Septembre 2016			
Mettre au point une stratégie de gestion pour les portefeuilles d'investissement de l'État et des entreprises publiques.	Mars 2016	Non réalisé	Repoussé à la fin de septembre 2016 pour donner le temps de dégager un consensus	
Élargir le compte unique du Trésor de première génération à tous les comptes bancaires du réseau d'agents comptables des agences et des institutions publiques.	Juin 2016	Réalisé		
Pour le prochain budget, annoncer le ratio d'endettement soutenable sur cinq ans assorti d'un engagement qu'au cas où les seuils seraient dépassés, des mesures correctrices (sur quatre ans) seraient prises dans le budget qui suit.	Octobre 2016			
Créer une structure (bureaux, divisions spécialisés, etc.) responsable du recouvrement des créances fiscales qui posent problème	Septembre 2016			
Adopter un plan d'action pour la réduction des dépenses fiscales.	Septembre 2016			
2017				
Mettre en place une comptabilité d'exercice en commençant par le solde d'ouverture de l'État.	Janvier 2017			
Introduire un cadre budgétaire à moyen terme.	Mars 2007			

Appendice I. Lettre d'intention

Dakar, Sénégal

Le 4 mai 2016

Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C., 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

1. Les autorités du Sénégal sollicitent la modification du critère d'évaluation de fin juin 2016 relatif à la capacité/besoin de financement, et de l'objectif indicatif de fin juin 2016 sur les recettes fiscales. Elles sollicitent également l'achèvement de la deuxième revue de leur programme macroéconomique appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) pour la période 2015- 2017. Les détails de ce programme ont été énoncés dans le mémorandum initial de politiques économiques et financières (MPEF) du 8 mai 2015. À l'appui de cette demande, le MPEF ci-joint analyse la mise en œuvre du programme et met à jour les objectifs et les politiques à court et à moyen termes des autorités dans le cadre du programme.
2. Des progrès ont été enregistrés en matière de réformes structurelles avec la réalisation de six (06) repères structurels à fin 2015 sur un total de dix (10). Parmi les quatre (04) repères non respectés, trois (03) le seront avant le mois de juin 2016. En effet, trois (03) contrats de performance impliquant des agences de l'Etat viendront s'ajouter aux cinq (05) déjà signés. Pour ce qui est de la mesure relative à la trajectoire d'endettement et des mesures correctrices à apporter pour les prochaines années en cas de dépassement, elle sera respectée à l'occasion de la prochaine loi de finances. Par ailleurs, nous avons procédé au recouvrement du complément d'arriérés de recettes fiscales pour atteindre 50 pour cent du stock de titres de perception recouvrables constaté au 31 décembre 2014. Cela a été réalisé en avril 2016, soit en léger retard par rapport à la date prévue de décembre 2015.
3. Dans le cadre de la poursuite du programme, deux nouveaux repères ont été ajoutés, à savoir la création d'une structure au sein de la DGID, spécialisée dans le recouvrement des créances difficiles, et la mise en place d'un plan d'actions pour la réduction des dépenses fiscales. D'autres mesures ont été adoptées, notamment : la signature du décret portant fermeture de cinq (05) agences dépourvues de personnel et existant seulement juridiquement, et la décision des autorités de rendre publique leur position sur la compagnie *Sénégal Airlines*. Il sera également procédé à la

signature du décret relatif à la rémunération des Directeurs généraux et membres des organes délibérants des agences et établissements assimilés.

4. Les autorités estiment que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme appuyé par l'ISPE. Compte tenu de leur engagement en faveur de la stabilité macroéconomique, elles continueront de prendre toutes les mesures supplémentaires nécessaires pour sauvegarder la dynamique de croissance et diversifier ses sources, pour renforcer la résilience de l'économie dans un environnement international peu porteur et un contexte sous-régional en proie aux menaces sécuritaires, ainsi que pour assurer la stabilité du cadre macroéconomique, conformément aux objectifs du programme. Les autorités consulteront le FMI, de leur propre initiative ou chaque fois que la Directrice générale le leur demandera, avant d'adopter de telles mesures ou avant de modifier les politiques contenues dans le MPEF ci-joint. En outre, elles communiqueront au FMI les informations que celui-ci pourrait lui demander sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des politiques économiques et financières et dans la réalisation des objectifs du programme.

5. Les autorités autorisent le FMI à publier la présente lettre, le MPEF ci-joint et le rapport des services du FMI correspondant.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, en l'expression de ma haute considération,

/s/

Amadou BA
Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan

Pièces jointes:

1. Mémoire sur les politiques économiques et financières (MPEF)
2. Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières, 2015–17

1. Le présent mémoire met à jour celui du 24 novembre 2015, relatif à notre programme économique et financier appuyé par l'Instrument de soutien à la politique économique pour la période 2015-17. Il examine les récentes évolutions économiques et décrit les politiques que nous envisageons de mettre en place en 2016, troisième année de mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

2. Sur le plan intérieur, la mise en œuvre du Plan Sénégal Émergent a donné un élan à l'économie nationale. L'activité économique s'est nettement revigorée en 2015, avec une croissance du PIB réel estimée à 6,5 pour cent, contre 4,3 pour cent en 2014. Cette évolution favorable est imputable essentiellement à la performance du secteur agricole, associée au regain de dynamisme dans le secteur secondaire. Le secteur agricole a tiré profit de plusieurs facteurs notamment : i) la mise en œuvre du programme agricole marqué par la mise en place des intrants et une meilleure maîtrise des itinéraires techniques de production, et ii) une pluviométrie abondante, bien répartie dans le temps et dans l'espace. Le dynamisme du secteur secondaire reflète la bonne tenue de l'activité dans les secteurs du raffinage, des industries chimiques, des cimenteries, de l'énergie et de la construction. Le secteur des services, en revanche, s'est révélé moins performant, sous l'effet du ralentissement des postes et télécommunications et des difficultés dans le tourisme. En termes d'inflation, l'indice des prix à la consommation est resté faible (-0,1 pour cent), reflétant ainsi la détente des cours mondiaux. Le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est résorbé à la faveur notamment de la bonne tenue des exportations et de la faiblesse des cours du pétrole.

3. La mise en œuvre du programme reste globalement satisfaisante. Tous les critères d'évaluation quantitatifs du programme à fin décembre 2015 ont été atteints. Toutefois, l'objectif indicatif relatif à la part du montant des marchés publics conclus par entente directe n'a pas été atteint, en raison de l'accélération de la mise en œuvre du programme d'électrification rurale par une procédure exceptionnelle d'offre spontanée.

4. L'objectif de déficit budgétaire de 389 milliards de FCFA (4,8 pour cent du PIB révisé) a été respecté en dépit de la forte augmentation des intérêts au titre de la dette extérieure. Le Gouvernement a poursuivi la rationalisation des dépenses de consommation publique afin de favoriser l'investissement dans le capital humain et les infrastructures publiques. La politique de la masse salariale a porté ses fruits. Ainsi, la masse salariale a été maîtrisée autour du plafond de 526 milliards de FCFA en 2015. En outre, le transfert dans les dépenses courantes des dépenses de personnel des institutions (CESE, Assemblée nationale) est effectif dans la loi de finances de 2016. La «réserve de précaution» a été étendue au fonctionnement dans la loi de finances 2016 (18,7 milliards de FCFA pour le fonctionnement et 44,4 milliards de FCFA pour l'investissement).

5. Des progrès ont également été enregistrés en matière de réformes structurelles avec la réalisation de trois repères structurels dont l'échéance était prévue fin 2015. En effet, la plateforme de partage du NINEA (numéro unique d'identification national des entreprises et des associations) comme identifiant unique est désormais fonctionnelle. L'échange automatique des données fiscales qui constitue la seconde phase du projet est en cours d'opérationnalisation. Le TOFE est produit selon le MSFP 2001/2014. Pour le complément du cadre minimum d'élaboration du TOFE, tributaire de la mise en place d'une comptabilité de l'État sur la base des droits constatés, il conviendrait de cibler l'horizon de 2017. S'agissant des autres repères structurels, des pas importants ont été franchis, notamment en matière de recouvrement d'impôts impayés, avec la perception d'un montant d'environ 56 milliards de FCFA à fin 2015. L'objectif de recouvrement de 50 pour cent du stock des impayés fixé à fin décembre 2014, a été atteint en avril 2016. Toutefois, le système informatique de la DGID ne permet pas encore de faire automatiquement la distinction entre les recouvrements effectués sur les anciens et les nouveaux titres de perception. Concernant le plan de réforme des agences, le processus de restructuration se poursuit. Cinq contrats de performance ont été signés avec des agences, contre un engagement initial de huit. Trois contrats de performance ont été également signés avec des établissements publics. L'élaboration d'une stratégie de gestion des portefeuilles d'investissements de l'État et des entreprises publiques est reportée de fin mars à fin septembre 2016, pour donner suffisamment de temps à l'établissement d'un consensus.

Encadré 1. Sénégal : améliorations significatives de la gestion budgétaire

La masse salariale dans la loi de finances 2015 s'établissait, d'après les projections, à 526 milliards de FCFA. Un suivi rigoureux est adopté afin d'éviter des dérapages. Un dispositif renforcé de contrôle des indemnités pour travaux supplémentaires et les contrôles exercés sur les heures supplémentaires pour rester en dessous du plafond maximum d'heures autorisées de 60 heures maximum par agent et par mois, ont notamment permis de contenir le coût à 11,7 milliards de FCFA, par rapport à des prévisions de

- i) de 18 milliards de FCFA. De même les mises en solde des professeurs contractuels et maîtres contractuels titulaires de diplômes professionnels, engagés dans la fonction publique ou nommés et titularisés dans un corps de fonctionnaires, ont été plafonnées à 4.210 conformément aux dispositions de la loi de finances 2015.
- ii) Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la stratégie consiste à réduire leur taux de progression, désormais limité à 5 pour cent, inflation comprise. Concrètement, cette stratégie associe des mesures ponctuelles (suppression ou fusion de structures administratives, résiliation des logements conventionnés) et des mesures permanentes (réduction de la facture de téléphone de l'Etat, détermination et suppression des niches de gaspillage dans le fonctionnement courant des services : réduction des dotations consacrées aux fêtes et cérémonies, conférences, congrès et séminaires, habillement et accessoires, baisse des crédits destinés à l'achat de mobilier, matériel de bureau, matériel informatique, véhicules et autres biens amortissables).
- iii) La programmation budgétaire des dépenses d'investissement reste dominée par les axes stratégiques ci-après :
 - amélioration de la qualité de l'investissement par un recours plus systématique aux évaluations ex-ante selon la méthode coûts-avantages,
 - recentrage du budget d'investissement sur les dépenses à fort impact sur la formation brute de capital fixe. A cet effet, il a été opéré une limitation de la part des dépenses de fonctionnement dans les projets d'investissement, qui sont contenues dans la limite de 10 pour cent contre 20 pour cent avant 2015,
 - suppression de tous les projets dits d'appui institutionnel dont le caractère indispensable n'est pas démontrée.

6. De nets progrès ont aussi été enregistrés au niveau d'autres réformes structurelles.

Cinq groupes de travail ont été mis en place pour réfléchir respectivement sur les questions suivantes : i) entreprises en difficulté, ii) subventions de l'État aux entreprises, iii) intégration des taxes parafiscales dans le budget, iv) dépenses fiscales, et v) mise en place d'un réseau comptable autonome au sein de la DGID. Les résultats des travaux ont abouti à des conclusions préliminaires.

○ Encadré 2. Sénégal : Conclusions préliminaires des groupes de travail

- Mettre en place un comité de surveillance des décisions de versements au titre des transferts et subventions, lequel devra entre autres assurer un suivi du calendrier des décisions de versements des transferts. Ce comité constituera également une plateforme d'échange d'informations entre les services concernés par la préparation et l'exécution des budgets relatifs aux transferts.
- Introduire un seuil fixant le ratio de la masse salariale en proportion des ressources de fonctionnement dans les entreprises subventionnées.
- Faire une étude sur l'opportunité de la mise en place d'un réseau comptable autonome au sein de la DGID. Ce réseau serait compétent pour, entre autres, prendre en charge les rôles d'impôts directs d'État ainsi que les titres de perception émis suite aux contrôles fiscaux sur des impôts, droits, taxes et redevances dont la DGID assure le recouvrement. Avec ce dispositif, autorisé par l'UEMOA, il serait procédé à un phasage consistant d'abord à permettre aux comptables de la DGID d'établir leur comptabilité dans ASTER avec un programme de formation, avant d'aller, progressivement, vers l'installation d'un comptable principal.
- Créer un guichet virtuel «de résolution des problèmes» pour les entreprises
- Mettre en place un dispositif de trésorerie en faveur des entreprises en restructuration
- Etudier les modalités d'affectation des taxes parafiscales au budget de l'État

7. Le décret définissant les plafonds de rémunérations autorisés pour le personnel des agences et autres structures assimilées, et le décret portant fermeture de cinq agences dépourvues de personnel et qui n'existent que sur le papier, ont été signés. En outre, le décret fixant les rémunérations maximales des Directeurs généraux ou Directeurs, Présidents et membres des Conseils de Surveillance des agences et structures assimilées va aussi être signé. Le Gouvernement rendra publique sa décision sur la compagnie SENEGAL AIRLINES avant la fin du mois d'avril 2016. Pour assurer un meilleur suivi de cette réforme, un comité ad hoc a été mis sur pied. Le gouvernement entend également accélérer le processus de privatisation de la SUNEOR, entreprise leader dans le secteur de l'arachide.

8. Des progrès ont également été constatés dans la mise en œuvre des directives de l'UEMOA, notamment avec l'application des innovations relatives à la programmation budgétaire pluriannuelle. En effet, la loi organique de 2011 relative aux lois de finances consacre une part importante aux travaux de programmation pluriannuelle, pour rendre l'exercice de budgétisation annuelle plus crédible. A ce titre, en 2015, la production de documents de programmation

budgétaire des dépenses a été généralisée. Une performance qui vient s'ajouter à celle liée à la production à temps du document de programmation budgétaire et économique pluriannuel et l'organisation régulière, dans le délai légal, du débat d'orientation budgétaire depuis 2013.

9. Des améliorations ont aussi été enregistrées dans le processus de formulation du budget programme avec l'identification des programmes budgétaires sur la base des lettres de politiques sectorielles existantes et des lettres de mission. Un nombre de 129 programmes au total, articulés autour des trois axes du Plan Sénégal Emergent, a été défini de manière participative en collaboration avec l'ensemble des services techniques des 30 ministères, et a fait l'objet d'un essai de fonctionnement dans le logiciel SIGFIP.

POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ET RÉFORMES STRUCTURELLES POUR 2016

10. Le principal objectif consiste à mettre en place des conditions propices à une croissance plus solide et plus inclusive en vue de faire véritablement reculer la pauvreté. Pour 2016, d'après les projections, le PIB devrait enregistrer une croissance de 6,6 pour cent. Pour atteindre cet objectif, les autorités devront accélérer le rythme de la mise en œuvre des projets et des réformes dans le cadre de l'ISPE, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture (secteur du riz et de l'horticulture), du tourisme, de l'extraction minière et de l'infrastructure. De plus, la mise en œuvre des projets majeurs annoncés à Diamniadio (espace d'exposition, hôtel cinq étoiles, la «cité du savoir», l'Université Amadou Moctar Mbow, etc.) devra s'accélérer. Afin d'ouvrir l'espace économique aux PME et aux IDE (investissements directs étrangers), une structure de gouvernance sera créée pour les Zones économiques spéciales (ZES). L'idée consiste à promouvoir un environnement réglementaire favorable aux entreprises, notamment avec un régime fiscal à taux modéré et des dépenses fiscales minimales.

11. L'inflation devrait se maintenir dans une fourchette de 1 à 2 pour cent. Le déficit du compte courant (en pourcentage du PIB) devrait s'établir à 6,1 pour cent du PIB en 2016 puis baisser par la suite.

12. Pour maintenir le dynamisme de la croissance, la rendre plus inclusive et renforcer la résilience de l'économie aux chocs internes mais aussi à ceux qui sont inhérents au contexte international et à l'insécurité de la sous-région, le programme appuyé par le FMI s'articulera autour des trois objectifs suivants : (a) reconstituer la marge de manœuvre budgétaire de l'État ; (b) renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance et (c) améliorer le climat des affaires.

A. Reconstituer la marge de manœuvre budgétaire de l'État

13. L'objectif du déficit budgétaire en 2016 est fixé à 372 milliards de FCFA. Toutefois, les recettes ont été révisées à la hausse de 35 milliards, ce qui signifie qu'il est impossible d'ajouter des dépenses, notamment s'agissant de la masse salariale (inclusion dans la masse salariale des professeurs et maîtres contractuels, retards de la rémunération en attente pour les désignations et les promotions).

14. Dans ses efforts de recouvrement des recettes, la DGID s'appuiera essentiellement sur un suivi étroit des contribuables et sur l'élargissement de l'assiette fiscale. La coopération entre la DGID et la DGD (Direction générale des douanes) sera renforcée, notamment moyennant l'échange d'informations. S'agissant des soldes en cours, eu égard au fait que les titres de recettes «problématiques» sont entre les mains d'une minorité de contribuables qui adoptent des méthodes de plus en plus complexes d'évasion fiscale, une structure spécialisée (un bureau ou une division) pour le recouvrement des créances fiscales problématiques sera créée d'ici à la fin de septembre (repère structurel). Dans le cas des titres de recettes recouvrables, la DGID mettra en place des procédures pour un recouvrement forcé à l'encontre des débiteurs qui n'ont pas signé ou qui ne respectent pas un accord moratoire. En outre, afin de traiter le recouvrement de ces titres de manière plus efficace, le gouvernement entend introduire des unités de gestion de cas au sein de chaque bureau de recouvrement. Ces réformes sont destinées à assurer le recouvrement ou le règlement d'un montant égal à au moins 50 pour cent du stock des titres de recettes en cours au 31 décembre de chaque année. Le montant à recouvrer sera déterminé avant le mois de mai et communiqué au FMI. Les retenues à la source liées aux bénéfices non commerciaux ont déjà fait l'objet d'une évaluation diagnostique, assortie de solutions pour renverser leur tendance à la baisse.

15. L'administration des douanes contribuera à la mobilisation des recettes fiscales de l'État de la manière suivante : (i) en élargissant l'assiette fiscale en assurant un meilleur contrôle des importations par le secteur informel ; (ii) en ajustant le profil des produits potentiellement générateurs de recettes et en assurant un meilleur suivi de leur dédouanement; (ii) en intensifiant la campagne contre la concurrence déloyale qui touche la majorité des sociétés qui éprouvent des difficultés.

16. De nouvelles mesures seront prises pour rationaliser les dépenses fiscales. Sur la base du rapport de 2013 sur les dépenses fiscales et des conclusions du groupe de travail créé à cet effet, un plan d'action sera adopté par les autorités avant la fin de septembre 2016 (repère structurel).

17. Les autorités entendent accroître la transparence de la gestion des subventions de l'État aux institutions universitaires. La gestion financière des universités publiques n'a pas encore atteint le niveau minimum requis pour assurer la transparence et l'honnêteté de la programmation et de l'exécution de leur budget, notamment s'agissant des subventions accordées par l'État. Les dépenses non obligatoires se voient accorder la priorité aux dépens des coûts salariaux. Nombre de ces institutions ne respectent pas les délais de soumission de leur budget préliminaire à l'approbation de l'organe de surveillance technique et financier avant le décaissement des subventions de l'État. Pour 2016, les organes publics qui sont supposés adopter les budgets préliminaires ne se sont même pas réunis, à l'exception de ceux des universités de Bambey et de Cheikh Anta Diop. C'est pourquoi, des mesures seront prises pour assurer que, à compter de la loi d'amendement budgétaire de 2016, les allocations non encore engagées seront distribuées par titre au sein du système intégré de gestion des finances publiques, entre les différentes catégories de dépenses, telles que le personnel (titre 2) et la passation de marchés des biens et des services (titre 3). Pour l'année 2017, cette distribution par titre sera obligatoire et le décaissement de la subvention de l'État sera soumis à l'approbation préalable du budget préliminaire par les organes de surveillance techniques et financiers.

18. Les autorités imposeront des limites budgétaires au recrutement dans tous les secteurs. Les instruments nécessaires pour mettre en œuvre cette mesure seront en place d'ici à septembre 2016. Dans ce contexte, et avec l'application de règles qui garantiront l'équilibre nécessaire entre tous les secteurs, le personnel contractuel dans l'éducation, la santé, l'action sociale et la formation professionnelle sera intégré dans l'État de paie à compter de 2017.

19. Le gouvernement entend accroître l'efficacité des investissements. Pour cela, il élaborera des critères rigoureux pour sélectionner et classer les projets. Toutes les propositions de projet seront enregistrées dans une réserve de projets [«banque de projets»] et devront être soumises à une analyse rigoureuse avant de pouvoir être incluses dans le budget. Des courriers à cet effet ont été envoyés aux ministères dépensiers qui leur demandent de sélectionner au moins 20 projets pour lesquels des études de faisabilité seront réalisées au cours de l'année. Les projets ainsi examinés se verront accorder la priorité dans le budget consolidé d'investissement (BCI). La mise en œuvre de la plate-forme (base de données intégrée des projets, un repère structurel pour septembre 2016) décrivant le cycle de vie des projets se poursuit mais accuse des retards. La plate-forme sera équipée des fonctionnalités et des caractéristiques d'interface nécessaires à la communication entre les ministères dépensiers et le Ministère de l'économie, des finances et de la planification.

20. L'amélioration de l'efficacité des investissements dans les actifs financiers et non financiers est également l'une des préoccupations relevées par les autorités. Bien que le portefeuille de l'État inclue de nombreux actifs stratégiques, il n'est pas géré de manière cohérente. Pour corriger cette situation, une stratégie de gestion pour les portefeuilles de l'État et des entreprises publiques sera finalisé, conjointement à un plan d'action, au plus tard à la fin de juin 2016 (repère structurel, juin 2016).

21. Le gouvernement procédera à une évaluation *ex ante* de tous les projets financés dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), conformément à la loi sur les contrats de partenariat et au décret d'application de la loi. Le gouvernement fera appel aux meilleurs critères pour analyser les conséquences budgétaires de tous les projets de ce type et veillera à ce qu'ils soient budgétairement viables. Le MPEF prendra les mesures nécessaires pour arrêter les modalités de financement des PPP et assurera que les risques d'exploitation de ces projets sont assumés par les opérateurs privés dans le cadre des contrats.

22. Le gouvernement a défini des critères de réalisation stricts pour l'allocation des fonds supplémentaires qui accompagneront les lettres circulaires sur la préparation du budget. Les ministères qui reçoivent ces ressources devront entreprendre des réformes structurelles innovatrices qui ajouteront une valeur en termes de qualité de la programmation budgétaire. Toutefois, la budgétisation programme étant maintenant proche, la nouvelle démarche budgétaire reposera sur une allocation des ressources budgétaires qui tienne compte de la manière dont les politiques de l'État sont mises en œuvre.

23. Le gouvernement envisage la possibilité de mobiliser des prêts extérieurs non concessionnels en 2016. Il pourrait se tourner vers les marchés financiers internationaux ou faire appel aux facilités non concessionnelles des donateurs multilatéraux qui sont conçues pour financer d'importants projets dans des délais courts. Ces ressources seraient réservées au financement de projets d'investissement, notamment dans l'infrastructure, l'énergie, l'eau et l'assainissement.

24. Aujourd'hui, le Sénégal est reconnu comme un pays doté des capacités de gestion autonome de sa dette. Pour améliorer la capacité de gestion de la dette en l'absence de limites d'emprunt dans le programme, le gouvernement : (i) continuera à élaborer une stratégie de la dette à moyen terme à ajouter au budget et (ii) pour le prochain budget, annoncera le ratio d'endettement de l'administration centrale considéré comme soutenable sur cinq ans assorti d'un engagement que, au cas où les seuils seraient dépassés, des mesures correctrices (sur quatre ans) seraient prises dans le budget suivant (repère structurel, octobre 2016) et (iii) introduira une base de données et établira un mécanisme de suivi de toute la dette extérieure et intérieure contractée par les entreprises publiques, de même que la garantie prévue par l'État sur cette dette. Le Comité national de la dette publique (CNDP) sera également renforcé et élargi pour couvrir toutes les directions de l'État.

B. Renforcer la gestion des finances publiques

25. Le contrôle de supervision des agences sera renforcé. La création de toute nouvelle agence sera précédée par une étude d'impact, conformément à la loi qui arrête la politique relative

aux agences. De même, le gouvernement entend signer des contrats de performance avec trois agences au plus tard avant la fin de mai 2016.

26. Les travaux sur la mise en œuvre du compte unique du Trésor seront achevés.

L'élargissement du compte unique de Trésor de la première génération à tous les comptes bancaires dans le réseau des services comptables des institutions et agences publiques est achevé. Le compte unique du Trésor de seconde génération sera déployé et opérationnel en juin 2016. Le compte unique du Trésor sera finalisé en décembre 2017 et les critères d'évaluation des comptes à «rapatrier» seront élaborés.

27. Les travaux se poursuivent sur l'évaluation des actifs de l'État. Le comité technique sectoriel poursuit ses travaux sur une base de comptabilité d'exercice avec le solde d'ouverture de l'État.

28. Les réformes budgétaires et comptables se poursuivent. Les plans d'action budgétaire mettent l'accent sur le processus de la mise en œuvre des budgets programmes et sur la décentralisation des ordres de paiement, entre autres. En 2016, tous les ministères devront préparer leur Document de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD, d'application générale depuis 2015) pour 2017-19. S'agissant de la réforme de la comptabilité, les statistiques de finances publiques et les systèmes de communication des informations sont en cours d'amélioration avec l'adaptation de SIGFIP et d'ASTER aux nouvelles directives de l'UEMOA. Mettre à niveau les applications dédiées de cette manière signifie que, d'ici à la fin de 2016, un soutien sera disponible pour la préparation et l'exécution du budget programme, de même que pour la gestion du nouveau système comptable.

C. Promouvoir le secteur privé

Énergie

29. Le développement du secteur de l'électricité se poursuit. En 2016, la mise en service de capacités additionnelles d'une puissance globale de 250 MW est prévue : (i) la double centrale fioul/gaz de Taïba Ndiaye pour 105 MW; (ii) la double centrale fioul/gaz de Cap des Biches pour 85 MW; (iii) la centrale solaire de Bokhole pour 20 MW ; et (iv) l'importation d'énergie à partir de la Mauritanie pour 40 MW supplémentaires.

30. Le Gouvernement réaffirme sa volonté de poursuivre la réforme de SENELEC. Des échanges ont déjà eu lieu avec la Banque mondiale en vue de finaliser le plan de production. La

Banque mondiale envisage de mettre à la disposition de SENELEC un spécialiste de la planification de la production afin d'identifier la meilleure option de développement du parc de production en vue de sa validation.

Secteur financier

31. Les bureaux d'information sur le crédit (BIC) sont opérationnels depuis le 1^{er} février 2016. Une stratégie de communication auprès du public est en cours d'élaboration afin de faciliter le recueil du consentement des clients des établissements assujettis.

32. Pour faciliter l'accès aux services financiers, les autorités s'engagent à : (i) lancer un programme exhaustif d'éducation financière pour les PME ; (ii) poursuivre les discussions avec le secteur privé et les syndicats des travailleurs pour le paiement, par domiciliation dans les comptes bancaires ou par tout moyen de paiement électronique, des salaires supérieurs à 100 000 FCFA ; (iii) poursuivre, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers et la BCEAO, les efforts visant la promotion de l'inclusion financière à travers l'élaboration d'une stratégie nationale d'inclusion financière et la numérisation de certains paiements de l'État.

33. Pour accompagner la relance du secteur touristique, les autorités mettront en œuvre le Fonds «Crédit hôtelier et touristique» qui sera opérationnel en 2016. Le cadre institutionnel de ce fonds a été finalisé avec la signature de l'arrêté interministériel portant création du mécanisme et l'arrêté ministériel portant création du Comité technique chargé d'examiner la recevabilité des demandes de financement avant examen par le Comité de crédit.

34. Les autorités prendront de nouvelles mesures pour approfondir le secteur financier, notamment en mettant la dernière main aux procédures d'intervention de six «spécialistes en valeurs du Trésor» (SVT) agréés. Ces nouveaux acteurs du marché financier devraient contribuer à faciliter le placement de titres publics émis par le Trésor et à encourager un marché secondaire pour ce type de titres.

35. Pour renforcer la stabilité du système financier, un Comité national de stabilité financière a été créé. En 2015, le Comité a axé ses travaux sur la qualité du portefeuille des banques et des systèmes financiers décentralisés (SFD). Pour 2016, les problèmes à régler auront trait au risque de concentration et au développement de la monnaie électronique. L'appui des services du FMI sera peut-être nécessaire pour renforcer l'expertise du Comité.

Climat des affaires

36. Les autorités entendent promouvoir le secteur privé, vecteur de valeur ajoutée et d'émergence du pays. Pour cela, elles entendent (i) créer dans une ZES un espace économique avec une réglementation favorable à l'entreprise y compris un régime fiscal avec un taux d'imposition modéré et des dépenses fiscales minimales; (ii) prendre de nouvelles mesures pour dématérialiser les procédures administratives et rendre la circulation dans la zone industrielle aussi rapide que possible et examinera les contraintes liées au processus d'immatriculation des véhicules neufs, établira les textes juridiques dans le secteur de la sécurité, etc., (iii) examiner la possibilité de créer un fonds de gestion du risque prix dans le secteur du coton, (iv) poursuivre le soutien ou la contribution de la DGD à l'amélioration du climat des affaires moyennant la finalisation du projet pour les douanes relatif au ticket libérateur qui inclut deux volets: la signature de l'arrêté ministériel et la création de la plateforme informatique pour sa mise en œuvre.

37. La mise en œuvre du Programme de réformes de l'environnement des affaires et de la compétitivité (PREAC) se poursuit. Le Sénégal a révisé et harmonisé les principaux codes qui régissent son cadre juridique (Code des douanes, Code général des impôts, Code des procédures civiles) et la loi sur les partenariats public-privé pour les aligner sur les meilleures pratiques. Outre la simplification des textes et la rationalisation des procédures administratives, les autorités ont travaillé sur la réduction des coûts de transactions. Des réformes sectorielles spécifiques ont été également menées dans les secteurs du tourisme (extension de la TVA réduite à toutes les activités touristiques ; baisse de moitié des redevances de l'État sur les billets d'avion) et de l'agriculture (suspension de la TVA pour faciliter l'installation de l'investisseur de référence). La deuxième phase du PREAC, prévue pour la période 2016-2018, sera l'occasion d'achever les réformes visant à réduire les coûts des facteurs et d'intermédiation dans ce domaine, notamment des services portuaires et de l'électricité. Il permettra aussi de finaliser les mesures structurelles dans le domaine foncier, de la justice commerciale et de la législation du travail, outre la consolidation et l'extension des procédures dématérialisées avec la généralisation du télépaiement pour renforcer l'efficacité d'un service public rénové.

NOUVEAUX INDICATEURS DE SUIVI DU PROGRAMME

38. Des critères d'évaluation quantitatifs ont été définis pour 2016. A la fin de mars, le critère indicatif relatif au solde budgétaire n'a pas été respecté car il était urgent d'engager des dépenses déjà budgétisés, mais dont les délais d'exécution pouvaient compromettre l'efficacité. C'est notamment le cas de dépenses liées à la sécurité en raison de d'une menace terroriste très spécifique et de dépenses pour la distribution précoce de semences de haute qualité et d'autres intrants à l'approche de la saison hivernale.

39. Des critères d'évaluation quantitatifs pour la fin de décembre 2016 et des indicateurs quantitatifs pour la fin de décembre 2016 ont été proposés ; la modification du critère d'évaluation de la fin de juin 2016 relatif au plancher net des emprunts/prêts nets (voir tableau 1 du MPEF, plus loin) a été demandée. Les autorités et les services du FMI sont convenus des repères structurels figurant au Tableau 2 du MPEF. Les revues auront lieu tous les six mois. La troisième revue devrait être achevée d'ici à la fin de décembre 2016, la quatrième revue d'ici à la fin de juin 2017 et la cinquième revue d'ici à la fin de décembre 2017.

Tableau 1. Sénégal : Critères quantitatifs et objectifs indicatifs pour 2015–16

	2015												2016			
	Juin				Sep.				Dec.				Mars	Juin.	Sep.	Dec.
	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Ajusté	Prel.	Statut	Prog.	Ajusté	Act.	Statut	Prog.	Prog.	Prog.	Prog.
	(en milliards de FCFA, sauf indication contraire)															
Critères d'évaluation¹																
Solde de besoin de financement (plancher) ²	-144	...	-138	réalisé	-255	-264	-271	pas réalisé	-389	-398	-387	réalisé	-52	-202	-276	-372
Dépenses faites hors procédures normales et simplifiées (plafond)	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	0	0	0
Arriérés de paiement extérieurs de l'Etat (stock, plafond)	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	...	0	réalisé	0	0	0	0
Instances de paiement (plafond)	50	...	28	réalisé	50	...	65	pas réalisé	50	...	45	réalisé	50	50	50	50
Objectives indicatifs																
Plafond trimestriel de la part du montant des marchés publics conclus par entente directe (pourcentage)	15	...	5	réalisé	15	...	22	pas réalisé	15	...	31	pas réalisé	15	15	15	15
Dépenses sociales (pourcentage des dépenses totales, plancher)	35	...	41	réalisé	35	...	40	réalisé	35	...	40	réalisé	35	35	35	35
Plancher sur les recettes fiscales	825	...	796	pas réalisé	1,181	...	1,146	pas réalisé	1,583	...	1,597	réalisé	398	901	1,312	1,779
Ajustement maximal à la hausse du déficit global, du à:																
Manque à gagner sur décaissements des dons par rapport aux montants programmés	15	...	0		15	...	9	...	15	...	9	...	15	15	15	15
Pour mémoire:																
Dons programmés	15	...	15		28	...	19	...	40	...	31	...	3	13	24	35

Source: Autorités sénégalaises et estimations des services du FMI.

¹Objectifs indicatifs pour mars et septembre, à l'exception des critères d'évaluation suivis de manière continue. Pour les définitions, voir le protocole d'accord technique (PAT).

²Définition GFSM 2014. Cumulatif depuis le début de l'année.

Tableau 2. Sénégal: Repères structurels pour 2015–2017

Mesures	Date cible	Statut	Observations	Commentaires des autorités
2015				
Signer des contrats de performance pour huit agences	Décembre 2015	Non réalisé	Cinq contrats ont déjà été signés et les trois qui restent le seront d'ici à la fin de mai 2016.	Les huit contrats ont été soumis au Ministre des finances pour signature.
Éliminer les paiements des impôts en liquide supérieurs à 100 000 FCFA.	Juin 2015	Réalisé		
Institutionnaliser la réserve de gestion de précaution.	Septembre 2015	Réalisé		
Accroître l'enveloppe de réserves de précaution pour le budget de 2016.	Décembre 2015	Réalisé		
Lancer la connexion entre la DGD et la DGID pour faciliter les échanges de données avec l'identification unique NINEA.	Décembre 2015	Réalisé		
Soumettre au moins 10 projets d'investissement dans le budget de 2016 pour une analyse coûts-avantages.	Octobre 2015	Réalisé		
Pour le budget de 2016, annoncer le ratio d'endettement soutenable sur cinq ans assorti d'un engagement au cas où les seuils sont dépassés; des mesures correctrices (sur quatre) seraient prises lors du budget suivant.	Décembre 2015	Non réalisé	La mesure sera respectée dans la prochaine loi de finances.	Une réunion est prévue pour la mi-février pour aborder la possibilité de mettre en œuvre la mesure dans un collectif budgétaire.
Recouvrer au moins 50 % des impôts impayés en 2014.	Décembre 2015	Non réalisé	47 % ont été recouverts ; les 3 % restants ont été recouverts à la fin d'avril 2016.	Une reformulation de la mesure est proposée. Le système d'information de la DGID ne fait pas la distinction entre les nouveaux impôts et les anciens impayés. C'est pourquoi, le recouvrement des impôts impayés pour 2014 ne sont pas clairement identifiables.
Mettre en oeuvre le plan de réforme de l'agence en limitant les ressources budgétaires allouées uniquement aux paiements des salaires pour les 16 agences dont la dissolution est en cours.	Décembre 2015	Non réalisé	Cinq agences sans existence formelle seront éliminées d'ici avril 2016.	La restructuration des agences est encore envisagée à court terme dans le cadre d'un plan de réforme révisé. Une évaluation des risques budgétaires sera réalisée et les résultats seront soumis aux autorités pertinentes pour examen et action.
Finaliser le tableau des flux de fonds de l'État conformément au Manuel de statistiques des finances publiques 2001/14.	Décembre 2015	Réalisé		Le cadre analytique minimum est disponible bien que le tableau final du flux des fonds conformément au MSFP de 2001/14 ne sera terminé qu'en 2016.
2016				
Créer une plate-forme (banque de projets intégréE) qui décrit le cycle de vie des projets.	Septembre 2016			
Mettre au point une stratégie de gestion pour les portefeuilles d'investissement de l'État et des entreprises publiques.	Mars 2016	Non réalisé	Repoussé à la fin de septembre 2016 pour donner le temps de dégager un consensus	
Élargir le compte unique du Trésor de première génération à tous les comptes bancaires du réseau d'agents comptables des agences et des institutions publiques.	Juin 2016	Réalisé		
Pour le prochain budget, annoncer le ratio d'endettement soutenable sur cinq ans assorti d'un engagement qu'au cas où les seuils seraient dépassés, des mesures correctrices (sur quatre ans) seraient prises dans le budget qui suit.	Octobre 2016			
Créer une structure (bureaux, divisions spécialisés, etc.) responsable du recouvrement des créances fiscales qui posent problème	Septembre 2016			
Adopter un plan d'action pour la réduction des dépenses fiscales.	Septembre 2016			
2017				
Mettre en place une comptabilité d'exercice en commençant par le solde d'ouverture de l'État.	Janvier 2017			
Introduire un cadre budgétaire à moyen terme.	Mars 2017			

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit des critères d'évaluation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels nécessaires pour le suivi du programme appuyé par le FMI dans le cadre de l'Instrument de soutien à la politique économique (ISPE) en 2015-2017. Il établit également les modalités et les délais de transmission aux services du FMI des informations permettant de suivre le programme.

Conditionnalité du programme

2. Les critères d'évaluation pour la fin de décembre 2016 et les objectifs indicatifs pour la fin de décembre 2016 sont définis dans le Tableau 1 du Mémoire de politique économique et financière (MPEF). Les repères structurels fixés dans le cadre du programme sont présentés au Tableau 2.

Définition, facteurs de correction et transmission des données

A. L'État et le secteur public

3. Sauf indication contraire, on entend par «État» dans le présent PAT l'administration centrale de la République du Sénégal. La définition exclut donc la banque centrale et le secteur public non intégré dans l'administration centrale (voir paragraphe 4).

4. Sauf indication contraire, on entend par «secteur public» dans le présent PAT l'administration centrale, les collectivités locales ou toute autre entité dont l'État détient la majorité ou le contrôle.

B. Prêts/emprunts nets (définition du programme)

Définition

5. On entend par prêts/emprunts nets (définition du programme) ou par solde budgétaire global, la différence entre les recettes totales de l'État et les dépenses totales (coût et acquisition, nets des actifs non financiers). Les opérations du Fonds de soutien au secteur de l'énergie (FSE) sont intégrées dans le TOFE. La définition des recettes et des dépenses est conforme à celle du Manuel de statistiques des finances publiques (MSFP) 2001-14. Les dépenses publiques sont définies sur la base des dépenses ordonnancées prises en charge par le Trésor, ainsi que celles exécutées sur les ressources extérieures. Ce critère d'évaluation constitue le plancher du solde budgétaire global au début de l'année.

Exemple de calcul

6. Le plancher pour les prêts/emprunts nets (définition du programme) au 31 décembre 2014 est de moins 381 milliards de FCFA. Il est calculé comme la différence entre les recettes (1 877 milliards de FCFA) et les dépenses totales (2 258 milliards de FCFA).

Ajustement

7. Le plancher, dons inclus, est ajusté à la baisse du manque à gagner sur le montant programmé de dons en appui budgétaire, jusqu'à un montant maximum de 15 milliards de FCFA au taux de change en cours (voir le Tableau 1 du MPEF).

Obligations de communication des informations

8. Au cours du programme, les autorités communiqueront tous les mois des données provisoires sur le solde budgétaire global (définition du programme), et sur ses composantes aux services du FMI avec un délai maximum de 30 jours après la fin du mois relatif. Les données sur les recettes et les dépenses qui sont incluses dans le calcul du solde budgétaire global seront principalement tirées des soldes préliminaires du compte du Trésor. Les données définitives seront communiquées dès que les soldes finaux des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard deux mois après la communication des données provisoires.

C. Dépenses sociales**Définition**

9. On entend par dépenses sociales les dépenses consacrées à la santé, l'éducation, l'environnement, le système judiciaire, les filets de protection sociale, l'assainissement et l'approvisionnement rural en août (comme le montre le tableau sur les dépenses sociales).

Obligations de communication des informations

10. Les autorités communiqueront tous les six mois aux services du FMI des données dans les deux mois suivant la fin de chaque période.

D. Instances de paiement**Définition**

11. On entend par instances de paiement l'encours des dépenses de l'État pour lesquelles des factures ont été reçues et approuvées mais non encore réglées par le Trésor (la différence entre dépenses liquidées et dépenses payées). Le critère d'évaluation portera sur un plafond sur les instances de paiement, observées à la fin de chaque trimestre.

Obligations de communication des informations

12. Les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les semaines (à savoir, à la fin de chaque semaine) et à la fin de chaque mois, un tableau du système de suivi des dépenses (SIGFIP) montrant toutes les dépenses engagées, toutes les dépenses liquidées non encore ordonnancées, toutes les dépenses ordonnancées, toutes les dépenses prises en charge par le Trésor et toutes les dépenses payées par le Trésor. Le tableau SIGFIP n'inclura pas les délégations pour les régions et les ambassades. Le tableau SIGFIP dressera également la liste de tous les paiements qui n'ont pas d'impact de liquidité sur les comptes du Trésor.

E. Dépenses effectuées en dehors des procédures simplifiées et normales

13. Ce critère d'évaluation s'applique de manière continue à toute procédure autre que les procédures normales et simplifiées pour exécuter une dépense. Il exclut uniquement les dépenses effectuées sur la base d'un décret d'avance pris en cas d'urgence absolue et de nécessité impérieuse d'intérêt national, en application de l'article 12 de la loi de finances organique. Une telle dépense requiert la signature du Président de la république et du Premier Ministre.

14. Les autorités s'engagent à communiquer immédiatement aux services du FMI toute procédure de ce type.

F. Arriérés de paiements extérieurs du secteur public

Définition

15. **On entend par arriérés de paiements extérieurs** la somme des paiements dues et non acquittés lorsqu'ils deviennent exigibles (conformément aux termes du contrat) sur la dette extérieure contractée ou garantie par le secteur public. La définition de la dette extérieure donnée au paragraphe 19 s'applique ici. Le critère d'évaluation portant sur les arriérés de paiements extérieurs sera suivi de manière continue.

Obligations de communication des informations

16. Les autorités s'engagent à communiquer rapidement aux services du FMI toute accumulation d'arriérés de paiements extérieurs.

Définition

17. **Dette.** La définition de la dette est spécifiée au paragraphe 8(a) des Principes sur la conditionnalité de la dette publique dans les accords du FMI joint à la Décision N° 15688-(14/107), que le Conseil d'administration a adopté le 5 décembre 2014.

a) La «dette» s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris

monétaires) ou de services et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment:

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (y compris dépôts, bonds, titres obligataires, prêts commerciaux et crédits acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs équivalant à des prêts pleinement garantis au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds et généralement payer des intérêts en rachetant à l'acheteur les actifs donnés en garantie dans le futur (par exemple, accords de rachat et accords officiels d'échange) ;
 - ii. des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats au titre desquels le fournisseur accorde aux clients un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation des services et
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs périodes spécifiques généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété dont le titre est conservé par le bailleur. Aux fins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- b) Conformément à la définition de la dette qui précède, tous les arriérées, pénalités et tous les dommages et intérêts accordés par le tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

18. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par le secteur public est une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

19. **Dette extérieure.** On entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA, quelle que soit la résidence du créancier.

G. Marchés publics conclus par entente directe

Définitions

20. Les marchés publics sont des contrats administratifs écrits et passés par l'État et toute entité assujettie au code de passation des marchés en vue de l'achat de fournitures, de la fourniture de services et de la réalisation de travaux. Les marchés publics sont appelés «de gré à gré» lorsque

l'autorité contractante attribue le marché au candidat qu'elle a retenu sans appel d'offres. Les objectifs indicatifs trimestriels s'appliquent à tous les contrats du secteur public passés par l'État ou par toute entité soumise au code de passation des marchés. Le plafond sur les contrats exécutés de gré à gré n'inclut pas les marchés classés «secrets» et les achats de combustible par SENELEC pour la production d'électricité de manière à refléter une nouvelle réglementation qui impose à SENELEC d'acheter le combustible pour les centrales auprès de la SAR sur la base de la structure des prix en vigueur.

Obligations de communication des informations

21. L'État communiquera aux services du FMI tous les trimestres, avec un retard d'un maximum d'un mois à compter de la fin de la période d'observation, le montant total des contrats du secteur public et la valeur totale des contrats du secteur public par entente directe.

I. Recettes fiscales

Définition

22. Les recettes fiscales sont la somme des recettes provenant des impôts et taxes sur les bénéfiques et les plus-values, les salaires et la main-d'œuvre et sur les actifs, les impôts sur les biens et services et sur les transactions de commerce extérieur et international et les autres recettes fiscales. L'objectif indicatif sera évalué sur la base des données des recettes fournies dans le TOFE trimestriel.

23. Plus précisément, les recettes pétrolières font l'objet d'un suivi spécifique par rapport aux tendances internationales de prix. Il s'agit de la TVA sur le pétrole, des droits d'accise sur le pétrole, des droits de douane sur le pétrole, des taxes sur les véhicules et du Fonds de sécurité des importations de produits pétroliers (FSIPP).

Informations complémentaires pour le suivi du programme

24. Les autorités transmettront, si possible sous format électronique, les informations suivantes aux services du FMI dans les délais maximum indiqués :

(a) trois jours après adoption : toute décision, circulaire, arrêté, décret d'avance, décret ou loi qui a des conséquences économiques et financières pour le programme en cours. Cela inclut en particulier tout acte qui modifie les allocations budgétaires telles que votées dans la loi de finances en cours d'exécution (par exemple, décrets d'avance, arrêtés d'annulation de crédits budgétaires, décrets ou arrêtés d'ouverture de crédit budgétaire supplémentaire. Cela inclut également les actes menant à la création d'une nouvelle agence d'un nouveau fonds.

(b) Avec un délai maximum de 30 jours, les données préliminaires sur :

Les recettes fiscales et les évaluations douanières par catégorie accompagnées des recettes correspondantes sur une base annuelle ;

Le montant mensuel des dépenses engagées, liquidées ou ordonnancées ;

La situation mensuelle des chèques émis par les agences sur leurs comptes de dépôt au Trésor mais non payés aux bénéficiaires, avec la date d'émission des chèques.

Rapport trimestriel de la Direction de la dette et des investissements (DDI) sur l'exécution des programmes d'investissement ;

Le tableau mensuel préliminaire des opérations financières de l'État (TOFE) sur la base des comptes du Trésor ;

La balance mensuelle provisoire des comptes du Trésor ;

Les tableaux de rapprochement entre le tableau SIGFIP et les comptes consolidés du Trésor, entre les comptes consolidés du Trésor et le TOFE pour la partie «recettes et dépenses budgétaires».

(c) Les données finales seront communiquées dès que les soldes définitifs des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

25. Pendant la durée du programme, les autorités communiqueront tous les mois aux services du FMI les données provisoires sur les dépenses courantes hors salaires et hors intérêts et les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures exécutées par avances de trésorerie avec un délai maximum de 30 jours. Les données seront tirées des soldes préliminaires des comptes consolidés du Trésor. Les données finales seront fournies dès que les soldes finaux des comptes du Trésor seront disponibles, au plus tard un mois après la communication des données provisoires.

26. La banque centrale communiquera aux services du FMI :

- Le bilan mensuel de la banque centrale dans un délai maximum d'un mois;
- Le bilan mensuel consolidé des banques dans un délai maximum de deux mois ;
- La situation monétaire mensuelle dans un délai maximum de deux mois ;
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs des banques commerciales, sur une base annuelle et
- Les indicateurs de supervision prudentielle et de solidité financière pour les institutions financières bancaires, tels que communiqués dans le tableau intitulé *Situation des établissements de crédit vis-à-vis du dispositif prudentiel*, sur une base trimestrielle, dans un délai maximum de deux mois.

27. L'État mettra à jour tous les mois les informations suivantes sur le site Web créé à cette fin :

- a. Le TOFE provisoire et les tableaux de passage dans un délai maximum de deux mois ;
- b. Le tableau d'exécution budgétaire SIGFIP, le tableau pour l'administration centrale et un tableau résumé qui inclut les régions, dans un délai de deux semaines ;

c. Le montant de la taxe d'aéroport perçue, déposé sur un compte séquestre et utilisé pour le remboursement du prêt finançant la construction du nouvel aéroport, dans un délai d'un mois. Des informations complètes sur (i) les opérations du Fonds de soutien au secteur énergétique (FSE) ; (ii) les projets d'investissement dans le secteur énergétique ; (iii) la planification et l'exécution de ces projets ; (iv) les détails du financement et les coûts actualisés.

**Déclaration de M. Ngueto Tiraina Yambaye, Administrateur pour le Sénégal, et de
M. Mohamed Sidi Bouna, Conseiller principal de l'Administrateur
25 mai 2016**

1. Introduction

Les autorités sénégalaises tiennent à exprimer leur profonde reconnaissance aux services du FMI pour les franches discussions et le dialogue constructif de politique générale engagés durant la récente deuxième revue de l'ISPE.

Globalement, les résultats enregistrés par le Sénégal dans le cadre de l'ISPE demeurent satisfaisants. Les réformes entreprises dans le cadre du programme appuyé par le FMI, et alignées sur celles du Plan Sénégal Émergent (PSE), ont un impact positif sur l'économie sénégalaise. La croissance a rebondi l'an dernier pour se situer à 6,5 %, contre 4,3 % en 2014, et elle devrait s'affermir davantage, conformément à l'objectif de croissance à moyen terme du PSE.

À fin décembre 2015, tous les critères d'évaluation relatifs à l'ISPE étaient observés. Tous les objectifs indicatifs l'étaient également, à l'exception du « plafond de la part des contrats du secteur public signés de gré à gré » en raison des efforts consentis pour accélérer le programme d'électrification rurale, l'un des principaux objectifs du PSE. Les autorités ont en outre enregistré des progrès en matière de réformes structurelles, 6 des 10 repères structurels ayant été tenus à fin décembre 2015 (des mesures correctives ont été prises depuis pour observer les repères restants).

La création de conditions propres à assurer une croissance plus inclusive tout en renforçant la résilience de l'économie face aux chocs reste l'un des principaux objectifs de l'ISPE et du PSE. Pour consolider le potentiel de croissance du pays, les autorités continueront de reconstituer leur marge de manœuvre budgétaire et de renforcer la gestion des finances publiques (GFP) et la gouvernance en augmentant la part de l'investissement public par rapport à la consommation publique dans le budget, de manière à relever le niveau global du stock et de la qualité du capital (tant physique qu'humain) et à mobiliser l'investissement privé. Les autorités poursuivront en outre les efforts destinés à améliorer le climat des affaires en insistant particulièrement sur la restructuration du secteur de l'électricité afin de promouvoir les PME et d'attirer l'IDE dont le pays a tant besoin.

Les autorités sont conscientes des risques baissiers qui pèsent sur les perspectives (paragraphe 10 du rapport) elles sont convaincues que les politiques et les réformes actuellement menées dans le cadre de l'ISPE permettront au Sénégal d'atteindre l'objectif à long terme du PSE d'une croissance soutenue et inclusive dans une économie plus diversifiée.

2. Évolution récente de la situation économique

Les résultats macroéconomiques enregistrés en 2015 ont été robustes, le PIB réel ayant affiché un solide taux de croissance de 6,5 % tandis que l'inflation est restée faible à 0,1 %. La croissance du Sénégal est en outre plus généralisée, impulsée par l'agriculture et l'industrie. La distribution d'équipements et d'intrants agricoles (mesures envisagées dans le cadre du PSE) a contribué à l'amélioration de la production et de la productivité constatée l'an dernier. Une bonne pluviométrie a également été favorable. L'investissement et les exportations continuent d'être les principaux vecteurs de croissance. L'augmentation des exportations et le faible niveau des cours internationaux du pétrole ont réduit le déficit des transactions courantes, de 8,9 % en 2014 à 7,6 % 2015.

Le déficit budgétaire s'est amélioré en 2015, pour se situer à 4,2 %, contre 4,8 % 2014, grâce à l'augmentation des recettes budgétaires attribuable au dynamisme de l'activité économique et aux efforts déployés par les autorités pour rationaliser la consommation publique, et notamment la masse salariale qui s'est maintenue dans les limites budgétisées. La dette publique s'est stabilisée à 56,3 % du PIB, niveau nettement inférieur au plafond de convergence de l'UEMOA de 70 %.

3. Perspectives et politiques à moyen terme

a. Perspectives et politiques macroéconomiques

Les perspectives du Sénégal demeurent favorables. Selon les prévisions, la croissance devrait s'accélérer à moyen terme pour atteindre l'objectif de 7 % établi par le PSE à l'horizon 2018, dans un environnement macroéconomique stabilisé. L'inflation devrait rester modérée dans le moyen terme pour se situer à 1,2 % et le déficit des transactions courantes devrait progressivement diminuer pour descendre à environ 5 % du PIB. La solidité du système financier sénégalais et de l'environnement de contrôle contribuera à renforcer les taux de croissance économique.

Les autorités réaffirment leur détermination à atteindre l'objectif budgétaire de 2016. À cet égard elles poursuivront les efforts destinés à atteindre le critère de convergence de déficit budgétaire de l'UEMOA à moyen terme. Dans cette perspective, elles continueront à rationaliser la consommation publique (en particulier les subventions et la masse salariale) et à réduire la part de la consommation publique dans le total des dépenses budgétaires, en faveur de l'investissement public ainsi que cela est actuellement projeté pour 2016. Les mesures additionnelles visant à accroître les recettes se centreront sur le renforcement du recouvrement et l'élargissement de l'assiette fiscale. De manière plus précise, s'agissant du recouvrement des recettes, une nouvelle structure sera mise en place d'ici la fin septembre 2016 pour le recouvrement des créances fiscales compromises. Afin d'élargir l'assiette de l'impôt, l'administration douanière exercera un contrôle plus strict sur le commerce extérieur. Les passerelles récemment établies avec l'administration fiscale contribueront à renforcer les recettes.

L'an dernier, la dette publique du Sénégal s'est hissée à 56,3 % du PIB, mais selon les projections elle devrait enregistrer un repli soutenu pour redescendre à 50 % à moyen terme. Les autorités restent déterminées à mener une stratégie prudente de gestion de la dette. A l'occasion du prochain budget, elles annonceront un nouveau point d'ancrage de la dette (le ratio d'endettement jugé viable sur cinq ans avec l'engagement à prendre des mesures correctives s'il est dépassé). Les autorités feront appel aux marchés de capitaux internationaux en 2016 ou auront recours aux facilités non concessionnelles des bailleurs de fonds multilatéraux pour financer les projets essentiels d'investissement en infrastructure, y compris dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement.

b. Réformes structurelles

Parallèlement à la mise en œuvre d'une stratégie prudente de gestion de la dette, les autorités entendent également accroître l'efficacité de leurs projets d'investissement, y compris les PPP, et améliorer la qualité de l'investissement public. Dans cette perspective elles définiront des critères rigoureux pour la sélection et le classement des projets avant qu'ils puissent être inclus au budget. Le renforcement de la gestion des finances publiques occupe également une place essentielle dans le programme de réformes structurelles des autorités. Le compte unique du Trésor (CUT) de première génération est en train d'être achevé et le CUT de deuxième génération devrait être opérationnel en juin 2016. Les autorités vont en outre renforcer la gestion des finances publiques grâce à la supervision renforcée des agences gouvernementales. La signature de contrats de performance avec trois autres agences devrait se produire d'ici la fin mai 2016 (repère structurel).

D'ici la fin septembre 2016 (repère structurel), les autorités mettront en place une stratégie de gestion pour les actifs de l'État et des entreprises publiques. En outre, elles prendront des mesures pour restructurer et privatiser des entreprises publiques, dont Suneor, un des principaux acteurs de la filière arachide. Des mesures ont été prises pour liquider Senegal Airlines et les autorités sont à la recherche d'un partenaire stratégique pour la nouvelle ligne aérienne créée.

La mise en œuvre du Programme pour l'amélioration de l'environnement des affaires et de la compétitivité (PREAC) est en cours et sa première phase est centrée sur le secteur du tourisme (avec l'extension du taux de TVA réduit à l'ensemble des activités touristiques et la réduction de moitié des droits de l'État perçus sur les billets d'avion) et sur l'agriculture (avec la suspension de la TVA pour promouvoir l'investissement dans ce secteur). La deuxième phase du PREAC, programmée pour la période 2016-2018, portera plus particulièrement sur les services portuaires et l'électricité avec pour objectif de réduire les coûts des facteurs et de l'intermédiation dans ces secteurs. Au titre des efforts consentis pour améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé, il convient

également de citer la création d'un espace économique au sein d'une zone économique spéciale offrant des réglementations favorables à l'entreprise. L'accélération de la réforme du secteur de l'électricité est également fondamentale pour améliorer le climat des affaires. Les autorités enregistrent des progrès dans ce domaine en déployant une capacité de production additionnelle totalisant 250 MW et devant devenir opérationnelle en 2016. Elles envisagent en outre diverses options de réforme de la Senelec (l'entreprise nationale d'électricité) avec le concours de la Banque mondiale et de la BAfD.

Dans l'exécution de leur programme de réformes, les autorités mettront à profit leurs activités d'apprentissage entre pairs, lesquelles ont donné de bons résultats pour le pays. Suite à leurs interactions avec des interlocuteurs d'un certain nombre de pays, elles ont mis en place un comité directeur composé de représentants de ministères sectoriels et dépensiers ayant pour mission de faciliter l'application des enseignements tirés des expériences réussies de réformes. Dans cette démarche elles continueront de travailler en étroite collaboration avec les services du FMI.

Conclusion

L'ISPE demeure un important instrument pour aider le Sénégal à bien progresser vers les objectifs du PSE. Les autorités restent entièrement déterminées à appliquer les politiques et les mesures appuyées par l'ISPE. Elles continueront de mettre en œuvre de manière énergique les mesures prévues par l'accord et chercheront à obtenir l'approbation du Conseil pour l'achèvement de la deuxième revue du programme appuyé par le FMI et pour la modification du critère d'évaluation à la fin juin 2016 relatif au plancher net d'emprunts/prêt.